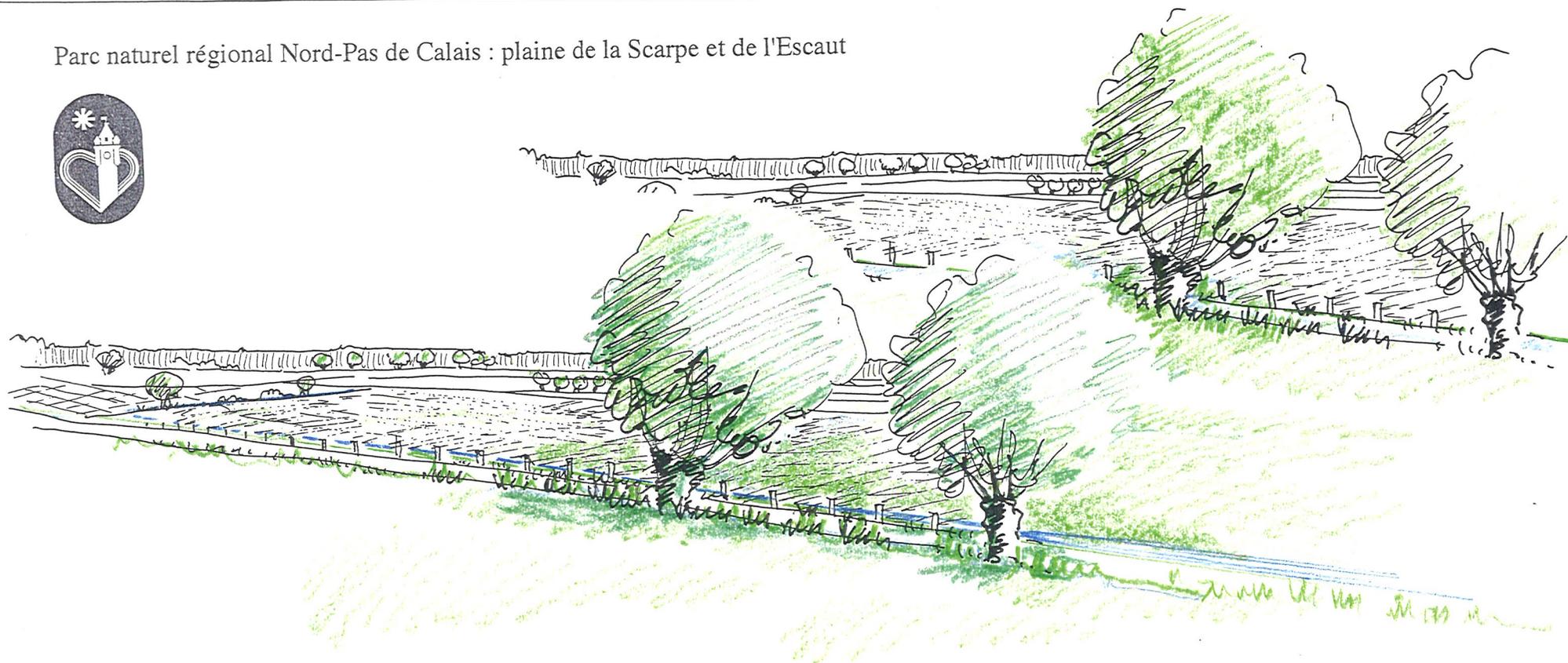


Parc naturel régional Nord-Pas de Calais : plaine de la Scarpe et de l'Escaut



**- étude de paysage -
en préalable au remembrement
et à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols**

Commune de Tilloy lez Marchiennes



Septembre 1997

A. Le Coeur, assistée par C. Debaillie, architectes-paysagistes D.P.L.G.
1 rue Gounod 59800 Lille tel : 03 20 78 06 14 fax : 03 20 31 38 82

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	1
I ANALYSE	2
- I.1 Situation par rapport aux communes alentour	3
- I.2 Evolution du paysage dans l'histoire	5
- I.3 Points d'appel et silhouettes dans le paysage	9
- I.4 Le réseau viaire	11
- I.5 L'eau et son paysage	15
- I.6 La forêt	23
- I.7 La prise en compte des zones d'intérêt	26
- I.8 Le paysage des cultures	27
- I.9 Les peupliers	29
- I.10 Les étangs en eaux closes	31
- I.11 Le village	32
- I.12 Relevé du végétal remarquable	43
II SYNTHESE DE L'ANALYSE	44
- II.1 Les éléments majeurs de l'identité de Tilloy	45
- II.2 L'évolution récente du paysage	47
- II.3 Les entités paysagères de la commune aujourd'hui	48
- II.4 Les projets de la municipalité	49
III DEFINITION D'UNE STRATEGIE	50
- III.1 Stratégie générale	51
- III.2 Recommandations paysagères	52
<i>Conclusion</i>	60
Bibliographie	61



étude de paysage en préalable au remembrement et à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols

Commune de Tilloy lez Marchiennes

INTRODUCTION

La présente étude est commandée par le Parc naturel régional.

Dans le cadre de son Plan Paysage, il a souhaité (budget 1996), mener quelques opérations expérimentales ayant pour but une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages dans les procédures d'aménagement du territoire communal.

La commune de Tilloy lez Marchiennes qui souhaite s'engager dans deux procédures d'aménagement du territoire répond à cet axe de travail. Elle a en effet entamé une procédure d'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols et le remembrement des terres agricoles est en cours (pré-étude réalisée et validée par le comité de pilotage communal). Comme ces procédures peuvent avoir une grande influence sur le devenir des paysages de la commune, la municipalité a manifesté le désir d'engager une réflexion globale préalable sur ses paysages, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision, fiable et opérationnel.

L'étude doit donc réaliser une analyse fine des paysages et des éléments qui les constituent. Elle doit être immédiatement opérationnelle dans le double cadre du remembrement et du Plan d'Occupation des Sols, allant ainsi dans le sens d'une pleine application de la loi Paysage.

Il est attendu une analyse, la définition d'une stratégie, ainsi que des éléments de sensibilisation des habitants.



I ANALYSE

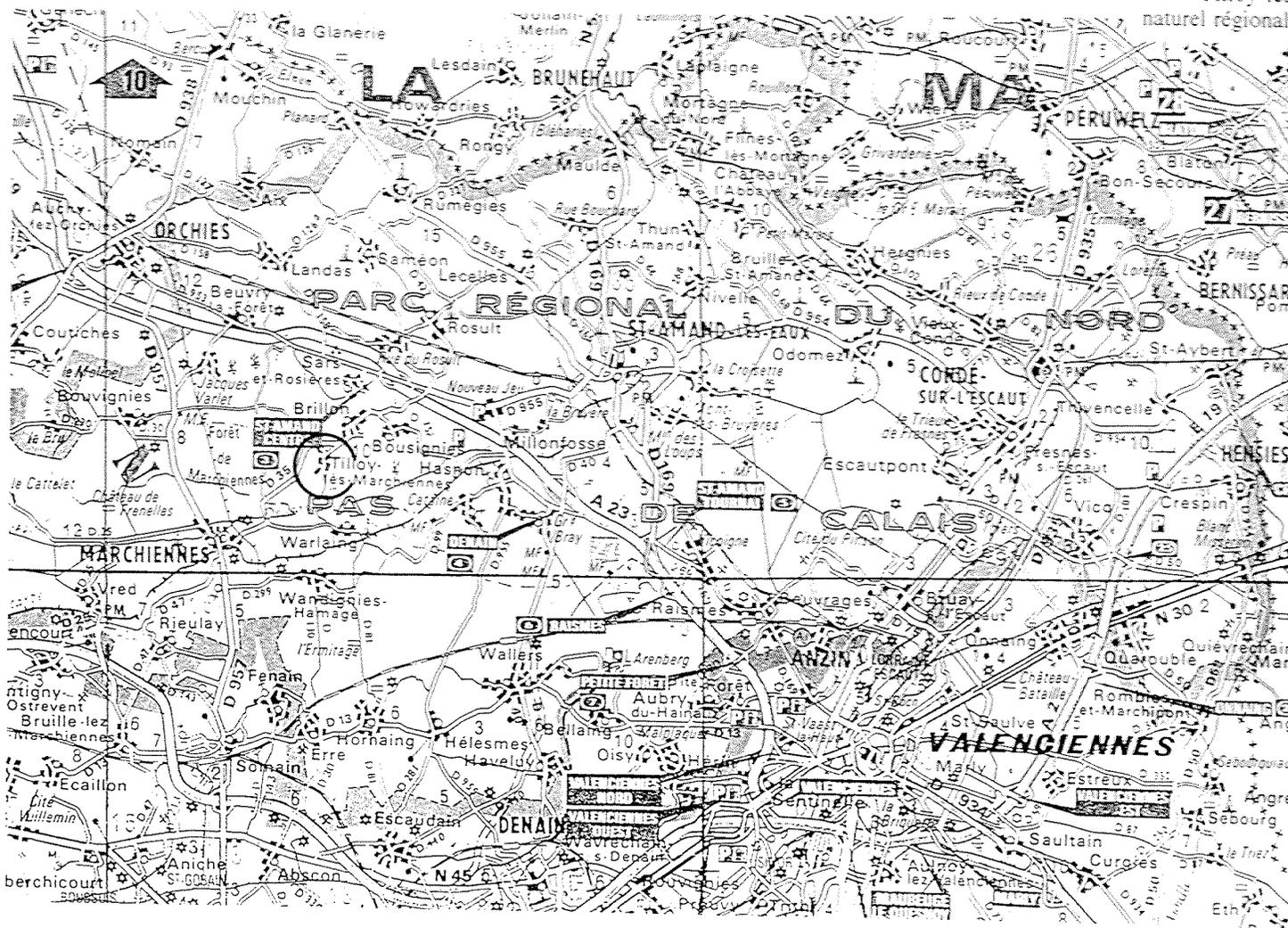
- I.1 Situation par rapport aux communes alentour
- I.2 Evolution du paysage dans l'histoire
- I.1 Situation par rapport aux communes alentour
- I.2 Evolution du paysage dans l'histoire
 - d'après la carte de Cassini
 - d'après les cartes d'Etat major
 - d'après les différents cadastres
 - d'après les photos aériennes
- I.3 Points d'appel et silhouettes dans le paysage
- I.4 Le réseau viaire
 - le réseau viaire
 - les chemins de promenade
- I.5 L'eau et son paysage
 - les courants et les fossés
 - les ponts
 - la végétation liée à l'eau
 - le paysage des prairies humides
 - les saules têtards et les aulnes
- I.6 La forêt
- I.7 La prise en compte des zones d'intérêt
- I.8 Le paysage des cultures
- I.9 Les peupliers
- I.10 Les étangs en eaux closes
- I.11 Le village
 - l'architecture traditionnelle, résidentielle, agricole
 - évolution de l'urbanisation du village
 - les équipements et les espaces publics
 - la végétation traditionnelle et horticole
- I.12 Relevé du végétal remarquable



I.1 SITUATION

Marchiennes	= 3,5 km
Warlaing	= 2 km
Brillon	= 1,5 km
Saint Amand	= 8 km
Denain	= 17 km

Tilloy-lez-Marchiennes se trouve pratiquement au centre du parc naturel régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut.

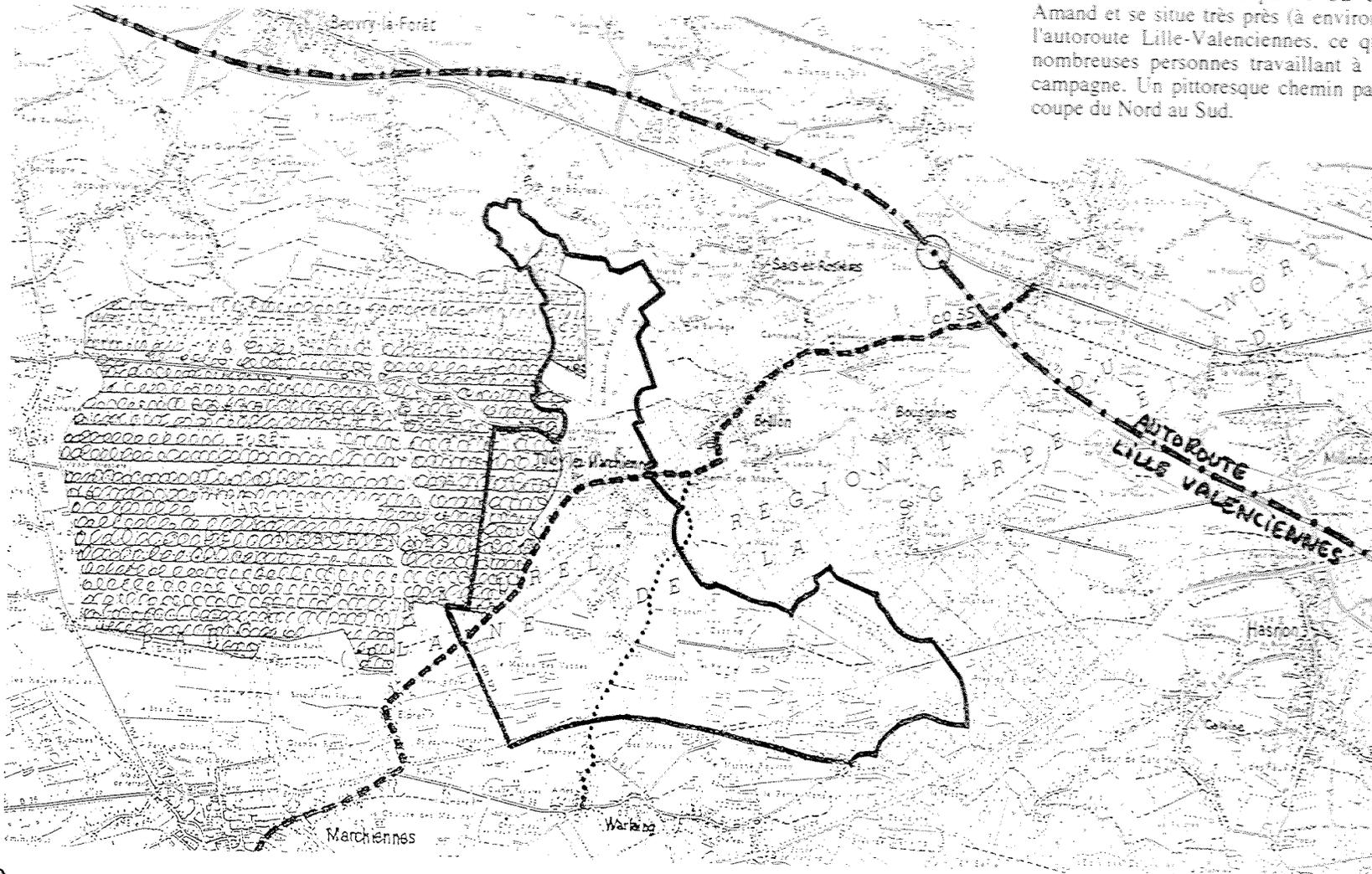


Situation par rapport aux communes alentour

La commune est limitrophe de Marchiennes, Warlaing, Hasnon, Millonfosse, Bousignies, Brillon, Sars et Rosières, et Beuvry la forêt.

Elle comprend la partie Est de la forêt de Marchiennes dont le lieu-dit "la Queue de Tilloy".

Elle est traversée par le CD 35 allant de Marchiennes à Saint Amand et se situe très près (à environ 3.5 km) d'un embranchement de l'autoroute Lille-Valenciennes, ce qui la rend très attractive pour de nombreuses personnes travaillant à Lille, recherchant le calme de la campagne. Un pittoresque chemin pavé allant de Warlaing à Brillon la coupe du Nord au Sud.



I.2 EVOLUTION DU PAYSAGE DANS L'HISTOIRE

D'après la carte de Cassini

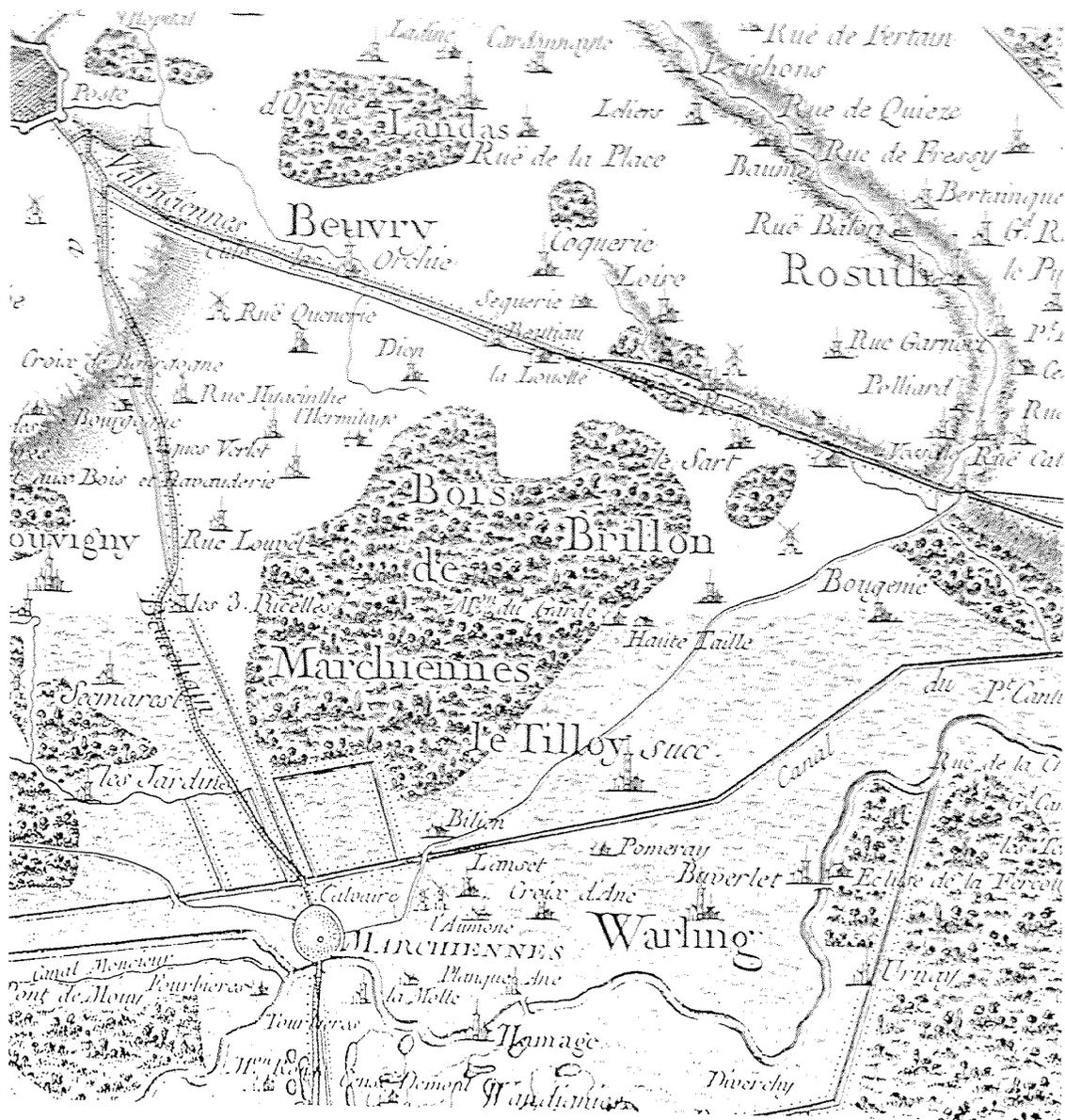
Faut-il redire que l'étymologie de "Tilloy" est tilleul...pourtant nous n'avons croisé pratiquement aucun tilleul sur le village...

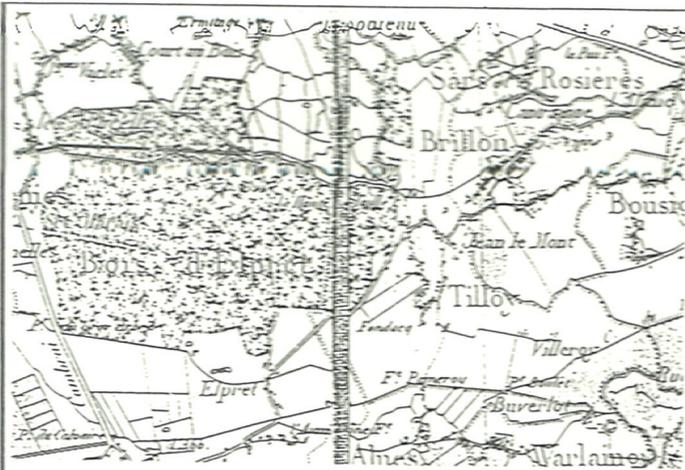
Le village de Tilloy dépendait directement de l'influence de l'abbaye de Marchiennes, fondée au VIIe siècle. Ce riche monastère entama la mise en valeur de son territoire composé en grande partie de marécages et de forêts. Des serfs réalisèrent les premiers travaux de drainage et de déforestation.

La première carte de Tilloy est la carte de Cassini dressée entre 1683 et 1744 par ordre de Louis XV, gravée de 1750 à 1815.

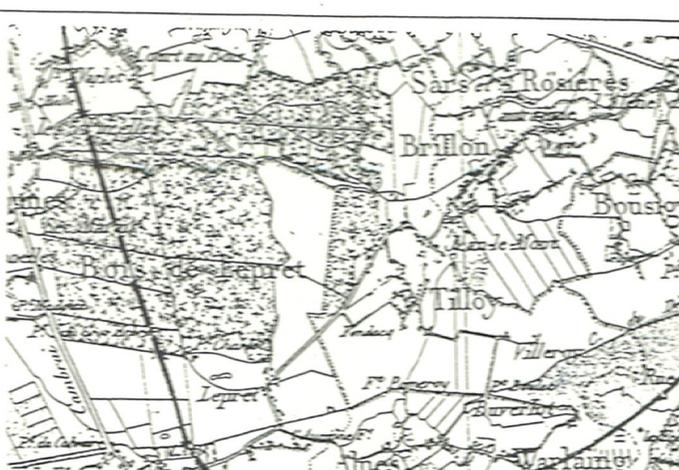
Elle montre que "le Tilloy" était une paroisse située entre le canal du Décours et la route de Marchiennes à Valenciennes. Ici la forêt "Bois de Marchiennes" était moins étendue qu'aujourd'hui, largement dégagée à l'Ouest de la route. La seule maison de garde forestier indiquée se situe à Haute Taille.

La Scarpe n'est pas encore canalisée.

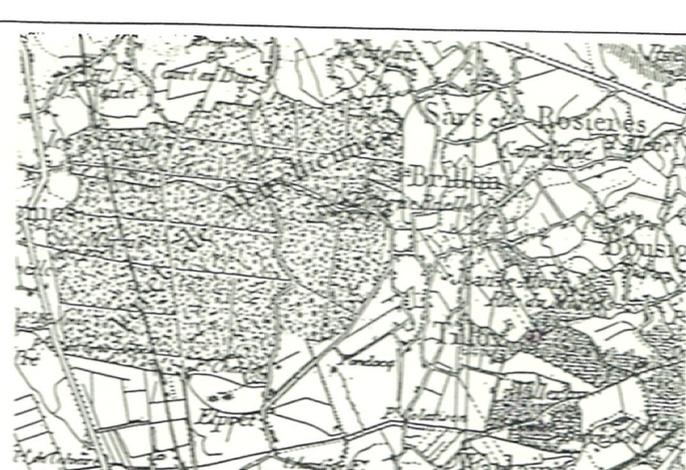




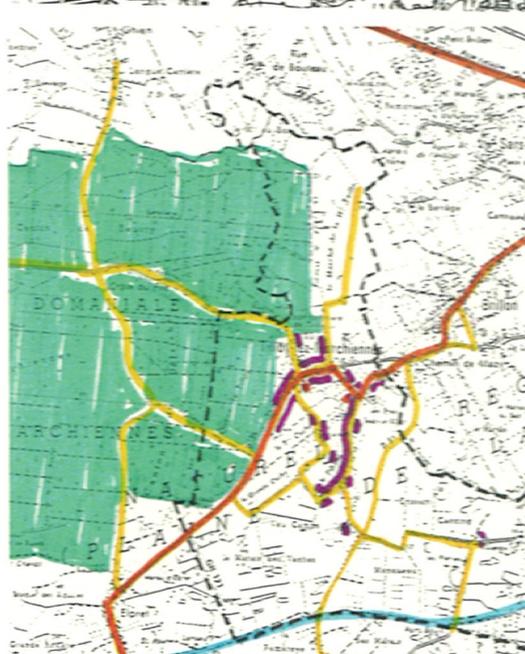
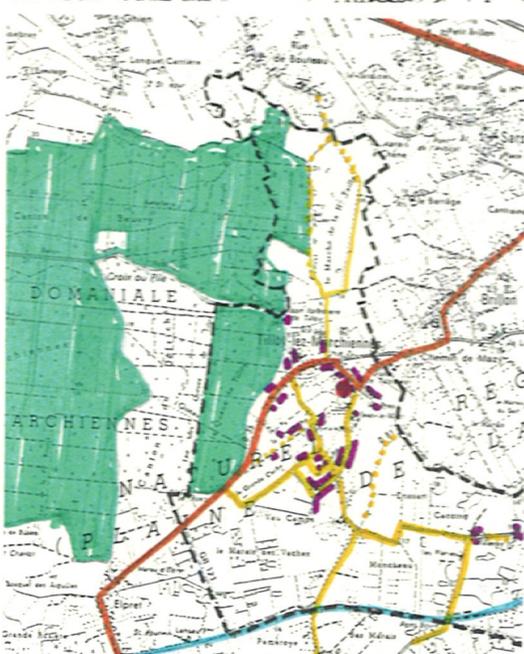
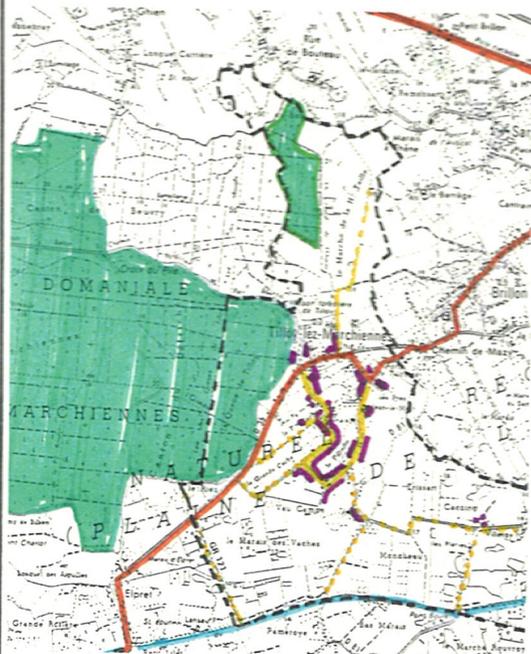
1832



1853



1914



D'après les cartes d'Etat major de 1832, 1853, 1914

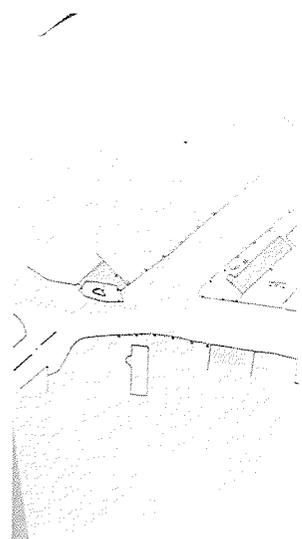
La forêt de Marchiennes devient "Bois d'Elpret" sur les cartes de 1832 et 1853. Elle semble subir des coupes importantes au Nord en 1832, au Sud en 1853.

Dans ces trois cartes, la route de Marchiennes à Saint Amand fait un crochet à l'intérieur du village de Tilloy.

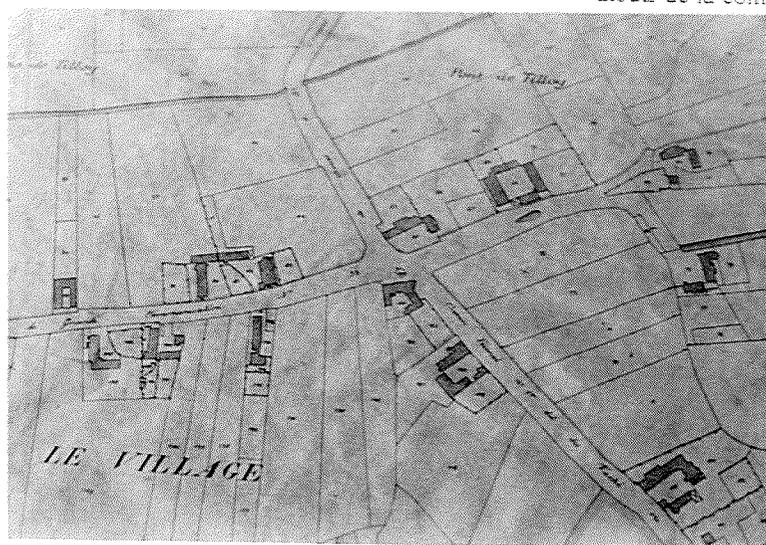




Cadastre de 1811: le couleur bleue indique les nombreuses prairies ; le marais des vaches était néanmoins déjà un petit peu cultivé



Cadastre de 1859: une mare était adjacente au calvaire



Cadastre de 1859
système de haies entourant les pâtures

D'après les différents cadastres

La commune possède encore les cadastres successifs de 1811, 1859, 1933, 1981, 1994.

Le cadastre de 1811 différencie par la couleur bleue claire, les prairies des champs cultivés non colorés. On constate qu'à cette époque le marais des vaches était déjà un peu cultivé.

Le cadastre de 1859 est précis quant à la physionomie des parcelles aux abords des terrains construits. On y perçoit clairement un système de haies entourant les parcelles qui devaient être des prés-vergers aux abords des maisons. A l'arrière du calvaire, on distingue une grande mare. La chapelle se situait à l'emplacement de l'actuel monument aux morts. Les fossés importants ainsi que de nombreuses mares sont indiqués en bleu.

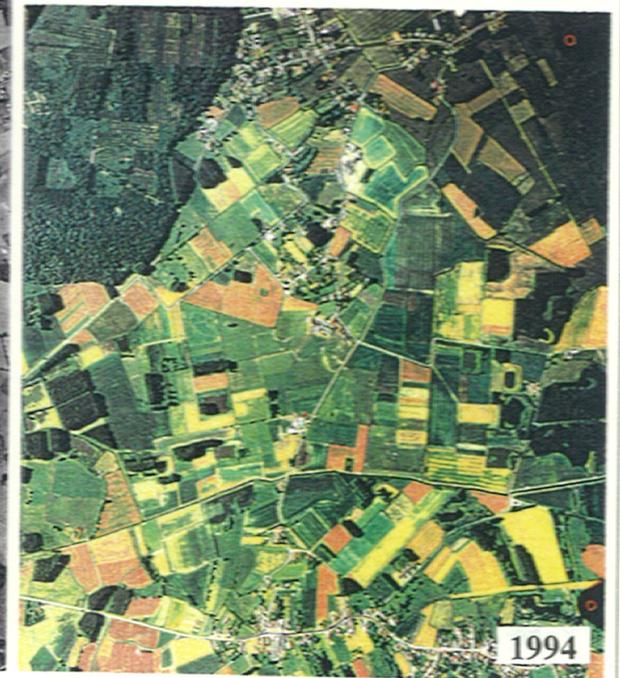
Le cadastre de 1933 trace le dessin de la nouvelle route vers Saint-Amand évitant le crochet par la chapelle du village, ainsi que l'élargissement de la route existante. Le CD35 tel qu'on le connaît maintenant date donc de cette époque.

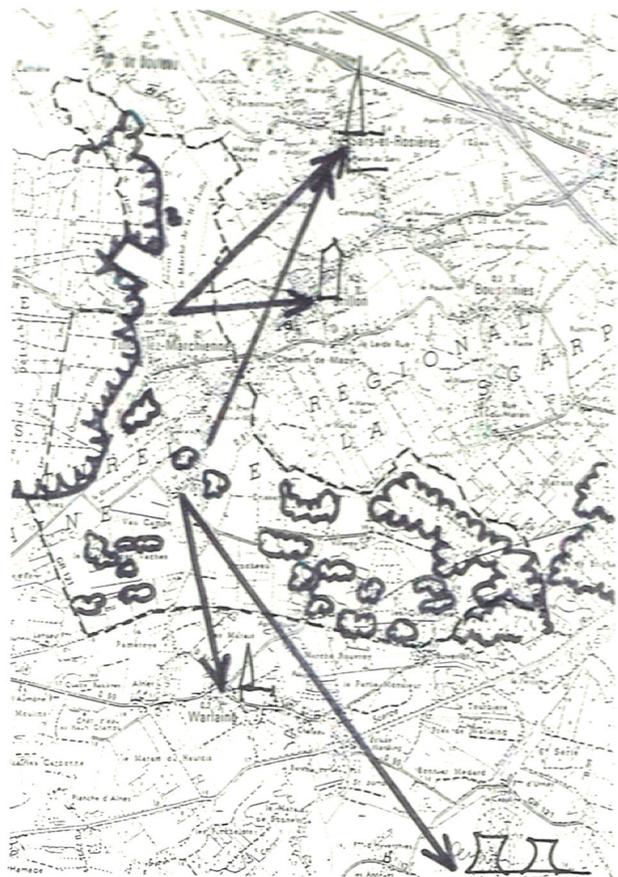
L'examen de ces cadastres montre que la physionomie du village a finalement peu changé au cours du temps: le bourg ne s'est pas formé autour d'un centre, mais il a toujours été constitué de hameaux, regroupés autour de fermes. Cette pérennité du caractère rural constitue l'un des atouts de la commune recherchée actuellement pour son calme.

D'après les photographies aériennes

Ces photographies révèlent :

- l'évolution des pratiques agricoles :
 - . la surface des pâtures a tendance à diminuer au profit d'une extension des champs cultivés
 - . le nombre des parcelles boisées en peupliers augmente
- la prolifération d'étangs
- le retrait de la forêt par rapport au CD 35
- l'extension progressive du bâti.





I.3 POINTS D'APPEL DANS LE PAYSAGE

Aucun élément fort, aucun monument n'émerge du village de Tilloy les Marchiennes : ni église, ni château d'eau, ni moulin.

Cependant, aux alentours, les clochers de Brillon, Sars et Rosières, Warlaing et les énormes cheminées de la centrale d'Ormaing sont autant de points d'appel.

Dans ce paysage autrefois ouvert sur les pâtures et les prairies humides, des écrans successifs de peupliers arrêtent maintenant notre regard. L'horizon se ferme et se rapproche.

A l'est, la forêt est comme un mur végétal imposant.

Au sud, la lisière de la forêt est peu perceptible, barrée par les nombreux plans de peupliers.



Silhouettes du village et de ses abords



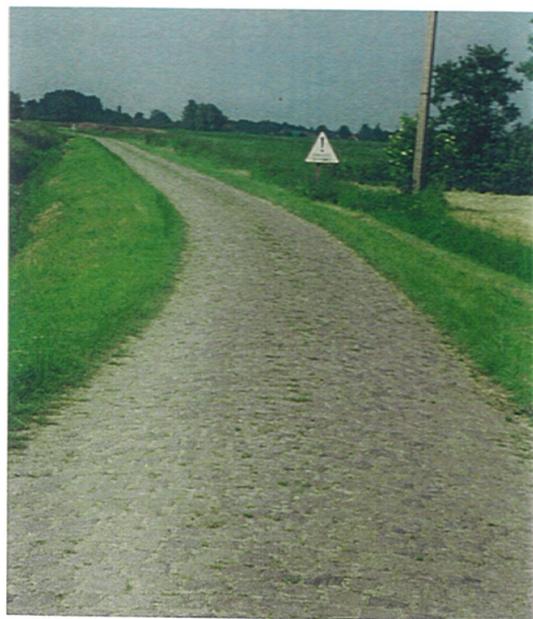
Silhouette du village depuis l'entrée de Brillon : le village se blottit dans sa végétation où dominent quelques arbres comme des peupliers d'Italie; de part et d'autre l'horizon est obstrué à droite par la lisière de la forêt, à gauche par les peuplements de peupliers.



Paysage depuis le Sud du chemin de la chasse : outre le village, une grosse ferme isolée. Devant, un champ de blé vert a remplacé une pâture. Un arbre isolé quasiment mort témoigne des plantations qui structuraient le paysage; à droite un groupe de peupliers révèle quant à lui les nouvelles pratiques agricoles.



le CD n° 35



route pavée



route où l'herbe s'insinue



le chemin des oiseaux, malheureusement plein d'ornières, suite au débardage des arbres exploités.

I.4 LE RESEAU VIAIRE

Une seule route passante traverse le village, allant de Brillon à Marchiennes : c'est le CD 35. Les voies communales sont en bon état, même si elles ne sont pas toujours très larges.

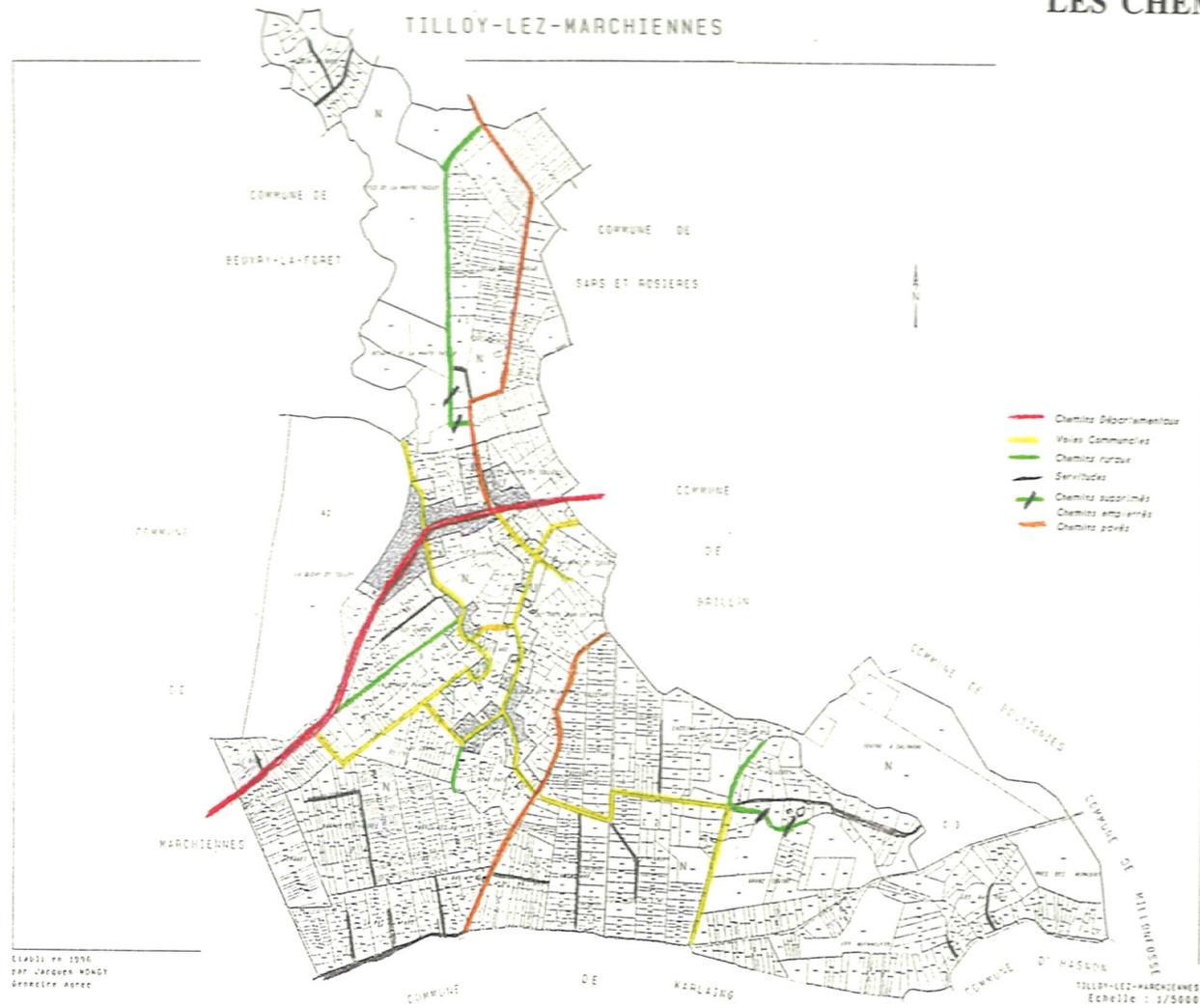
Deux voies pavées, remarquables, méritent un certain respect, voire protection : le CD 81 allant de Warlaing à Brillon et le CD 158 bis ou chemin de la Haute, allant de Tilloy à Beuvry la Forêt. Ces chemins sont en voie de disparition dans la région. A titre d'exemple, l'un d'entre eux, le pavé de la boule d'Hérin a été classé à Aremberg. Ils constituent un paysage extraordinaire où la solide assise bombée en pavés s'oppose aux accotements herbeux.

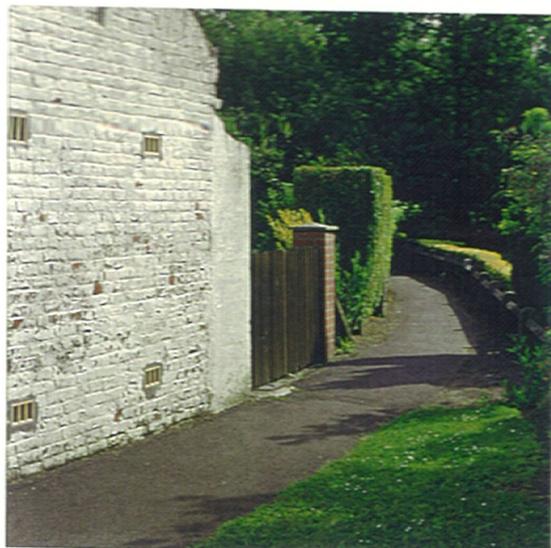
La préétude de remembrement fait état d'un projet de traitement des bords du chemin de la Haute taille en vue d'un relatif élargissement. Ces travaux seraient réalisés par le département (DDE et DVI) en 1998.

Des chemins ruraux, en pavés, empierrés, souvent recouverts de gazon, font le charme des promenades sur le territoire de la commune. L'un d'entre eux, le chemin de l'oiseau, est rempli d'énormes ornières car il est utilisé pour le débardage des arbres de la forêt. Il mérite une restructuration.

La préétude de remembrement prévoit la suppression de 350 mètres de chemins compensée par la création d'autres chemins. Les pratiques et la perception du territoire risquent ainsi d'évoluer.

D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER
LES CHEMINS





Les chemins de promenade

De nombreux chemins de promenade passent à Tilloy :

- Le GR 121 qui emprunte le même parcours qu'une partie du circuit pédestre.
- Le circuit pédestre du marais des vaches (7 km, 1 h 45) qui traverse le paysage des prairies humides, et celui de la forêt de Marchiennes.
- Le circuit VTT d'Elpret (17 km, 2h)
- Le circuit équestre des cinq forêts.

Deux dépliants décrivent pour les promeneurs le circuit pédestre du marais des vaches.

Au sein du village, la venelle Abel Deckuyndt est un raccourci charmant, qui, à travers les potagers, les jardins, nous fait découvrir un Tilloy plus intimiste. Prolongé par le chemin engazonné de la "petite chasse", il permet de réaliser une seule moitié du circuit

La venelle ou voie Abel Deckuyndt reliant la "petite chasse" à la mairie-école



Le sentier du marais des vaches

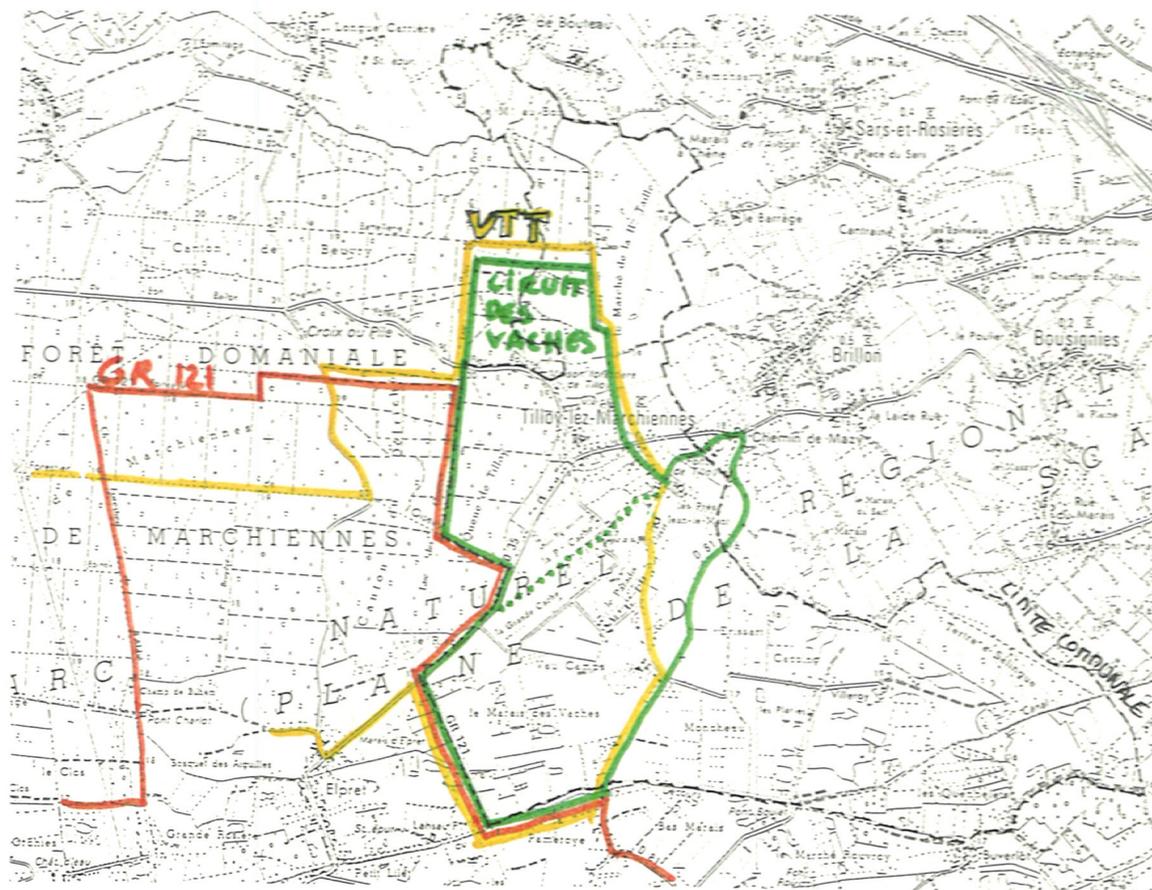


Un sentier qui entre dans la forêt



Signalisation des promenades

Les chemins de promenade



D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER L'EAU

I.5 L'EAU ET SON PAYSAGE

Dans ce pays plat, en dessous du niveau de la Scarpe, l'eau, insidieuse, crée un véritable "maillage". Sous forme de canaux, courants, mares et fossés, l'eau est omniprésente

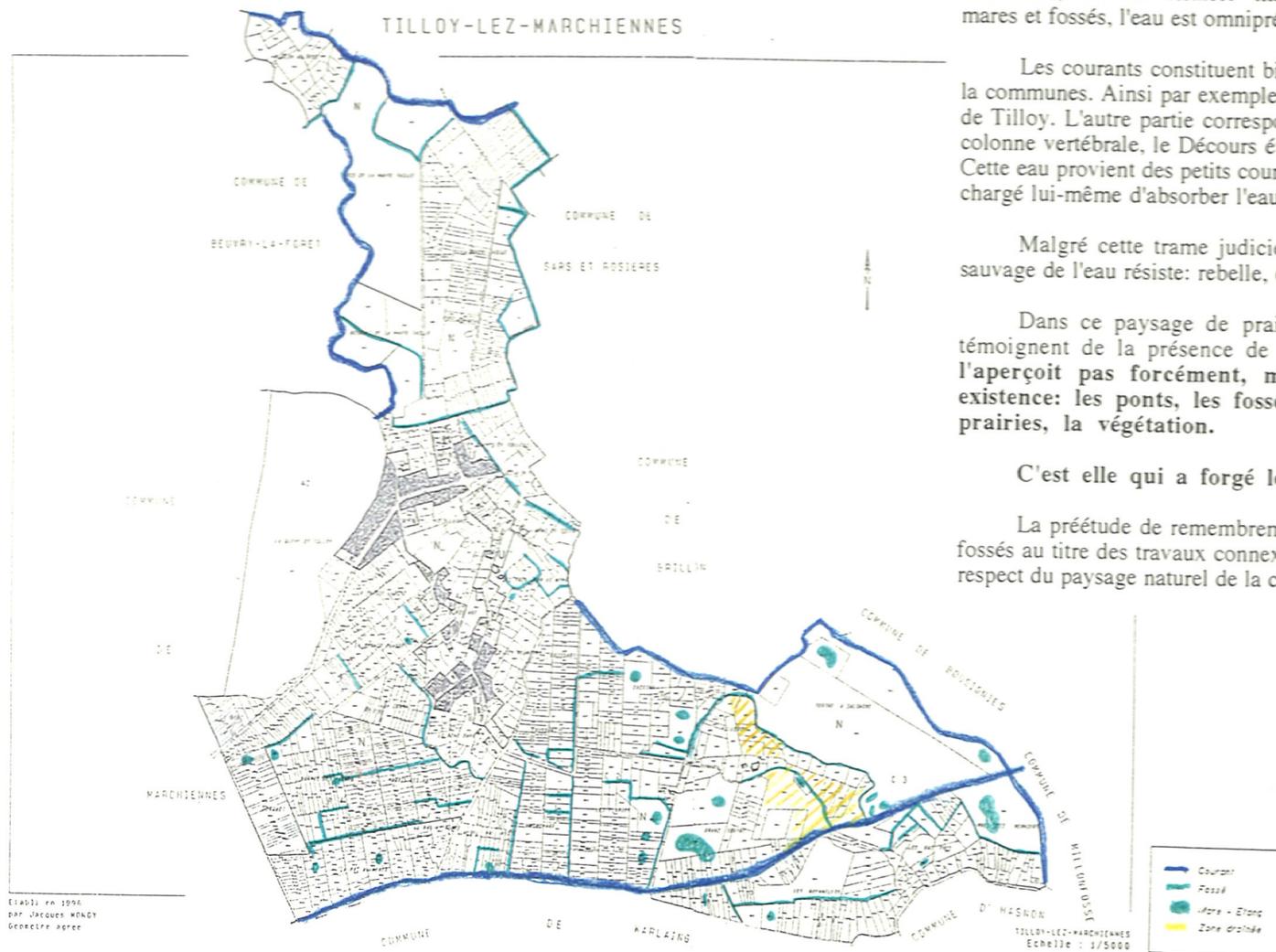
Les courants constituent bien souvent les limites administratives de la communes. Ainsi par exemple le Décours forme en partie la limite Sud de Tilloy. L'autre partie correspond à l'ancien lit de la Scarpe. Véritable colonne vertébrale, le Décours évacue l'eau qu'il récupère vers la Scarpe. Cette eau provient des petits courants, des mares et du fin réseau de fossés chargé lui-même d'absorber l'eau des prés mouillés.

Malgré cette trame judicieuse, construite par l'homme, la nature sauvage de l'eau résiste: rebelle, elle inonde encore parfois les pâtures.

Dans ce paysage de prairies humides, des brumes fréquentes témoignent de la présence de cette eau qui sourd. **Discrète, on ne l'aperçoit pas forcément, mais tout contribue à révéler son existence: les ponts, les fossés, le vert puissant de l'herbe des prairies, la végétation.**

C'est elle qui a forgé le paysage de Tilloy.

La préétude de remembrement propose de combler 1730 mètres de fossés au titre des travaux connexes : n'est ce pas en contradiction avec le respect du paysage naturel de la commune ?



Les courants et les fossés

Les courants et les fossés structurent le territoire de la commune.

Les fossés portent souvent un nom : fossé de la Haute Taille, fossé du Village, du Marais, des Plaries, de Cacoïn, des Quennelets, de Villeroy.



Les ponts

Les ponts, ainsi que quelques écluses sont l'expression au niveau du sol du passage de l'eau. Malgré leurs formes variées et remarquables, ils sont souvent peu entretenus.





Qui a remarqué que l'entrée depuis Brillon dans Tilloy est constituée d'un pont enjambant le courant de la Planche du Halloteau ?

La végétation liée à l'eau

Sur les berges, une végétation très riche se développe : roseaux, rousserole, locustelle ; aulnes glutineux, saules marsault et leurs chatons argentés d'hiver; en Juin, les iris jaunes lumineux.

Les prairies humides ont elles aussi une flore remarquable : orchidée, reine des prés, myosotis, gesse des marais, cirse des marais etc...

C'est un paradis pour le héron, la libellule, la poule d'eau au bec rouge, le grèbe huppé, le martin pêcheur à la couleur métallique, la grenouille chanteuse.





Le paysage des prairies humides

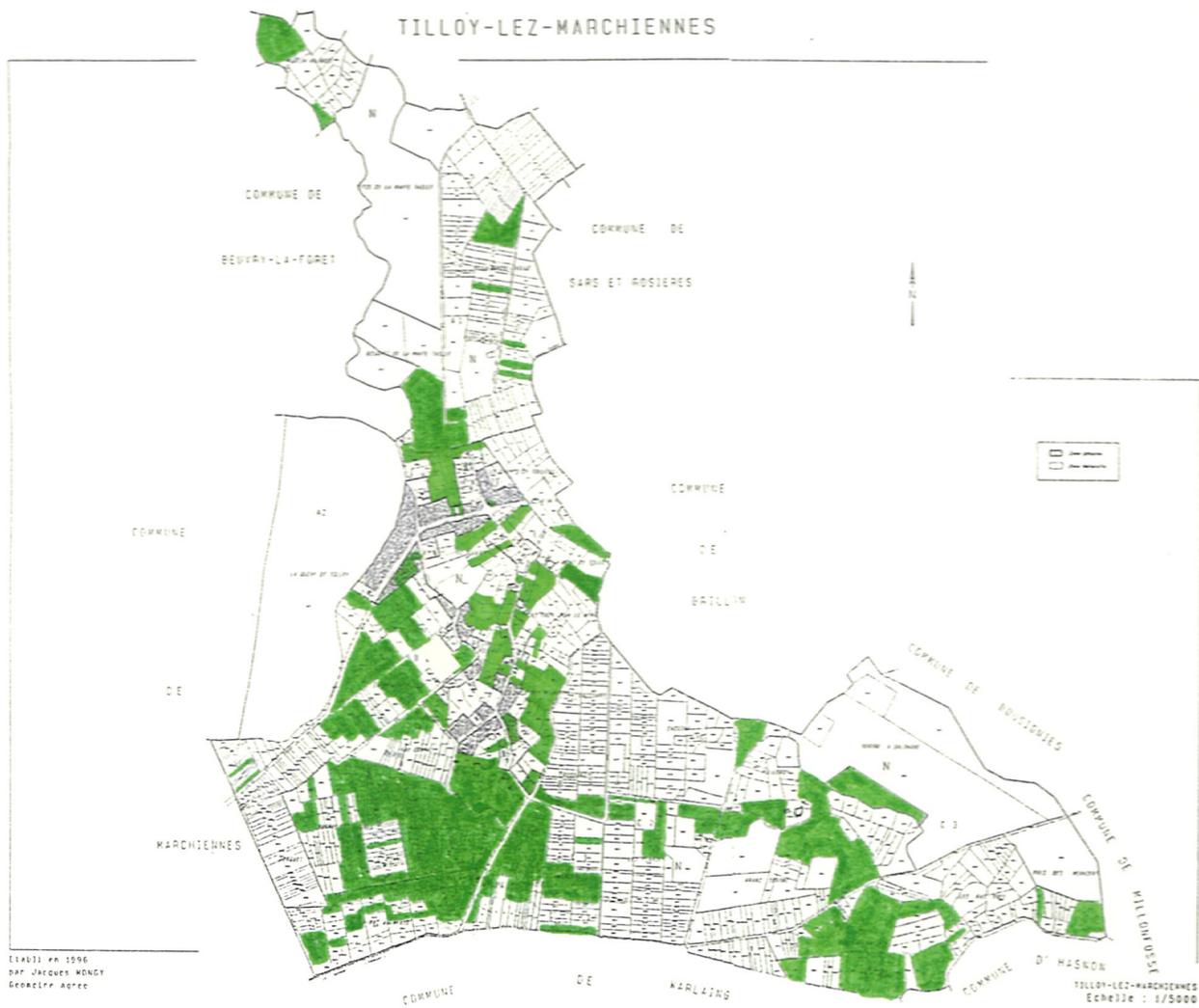
Le paysage traditionnel de la commune est constitué de **prairies humides** comprenant une variété remarquable d'espèces. Il se retrouve dans les lieux-dit le marais des Vaches, Moncheau, Les Quennelets, les Plaries, Erissant, Cacoing, Tertre à Salingue.

Ce sont des prairies ponctuées de poteaux de bois de clôtures, interrompues par des lignes végétales de saules têtards et d'aulnes bordants les fossés, les mares et les courants, animées par des troupeaux de bovins, d'ovins et de chevaux.

C'est ce paysage qui est apprécié et recherché par les résidents et les promeneurs. C'est aussi ce paysage qui a tendance à disparaître petit à petit.



D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER
 NATURE DES CULTURES : pâtures



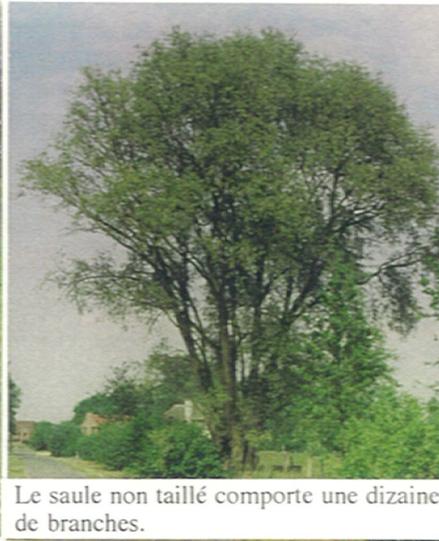
Les saules têtards et les aulnes

Indissociable du paysage des prairies humides et de l'eau, les saules têtards ou saules étêtés, au feuillage argenté, font partie du patrimoine paysager de Tilloy. Autrefois, ils étaient taillés tous les cinq à huit ans, et étaient utiles dans les campagnes. Petit à petit, ils ont été supprimés au cours du curage des fossés. Leur taille est souvent abandonnée, et les branches se cassent. Leur gestion fait l'objet de soins souvent drastiques.

Aussi, le parc naturel régional mène une politique de replantation de saules et propose des formations pour leur taille. Il a financé récemment à la commune la plantation de 500 mètres de saules têtards.



Saules taillés trop sévèrement



Le saule non taillé comporte une dizaine de branches.



Ligne de saule



Saule têtard qui repousse en formant une multitude de branches.



Variante: aulne mené en têtard



Au bord de l'eau, on retrouve également des buissons d'aulnes et de saules marsault exigeant un recépage épisodique.

I.6 LA FORET

La forêt de Marchiennes représente la subsistance de la forêt primitive qui couvrait autrefois le territoire marécageux.

Le hêtre, le chêne pédonculé et sessile, le frêne, le bouleau sont les essences les plus familières.

Lieu de promenade, c'est aussi un endroit où l'on exploite le bois. Cette forêt doit donc rester le lieu d'harmonie entre le promeneur et l'exploitant forestier.



Par des chemins tracés, on pénètre à l'intérieur de la forêt. On découvre alors une diversité de milieux : futaie, taillis sous futaie, parcelles dégagées nouvellement plantées, tapis de fougères, tapis de feuilles sentant l'humus, tapis magique et bleu de jacinthes à la fin du printemps.

Les nombreuses mares et fossés rappellent l'omniprésence de l'eau.

Une borne basse permet le passage des engins forestiers et empêche l'accès des véhicules des promeneurs.



Exploitation du bois



Pour franchir le fossé sans couper le passage de l'eau, on a empilé des troncs

La lisière

L'une des parties les plus intéressantes de la forêt est sa lisière qui forme un long cordon sur lequel vient s'adosser le village. Avec des essences florifères comme le prunellier, le merisier, le sureau, l'aubépine et l'églantier, elle attire toute une faune.

La maison forestière de Tilloy est l'emblème du respect de ce bois.



Comme un mur végétal, la lisière, épaisse, ferme le paysage



Une lisière riche en arbres à fleurs.
(les fleurs blanches du sureau en Juin)

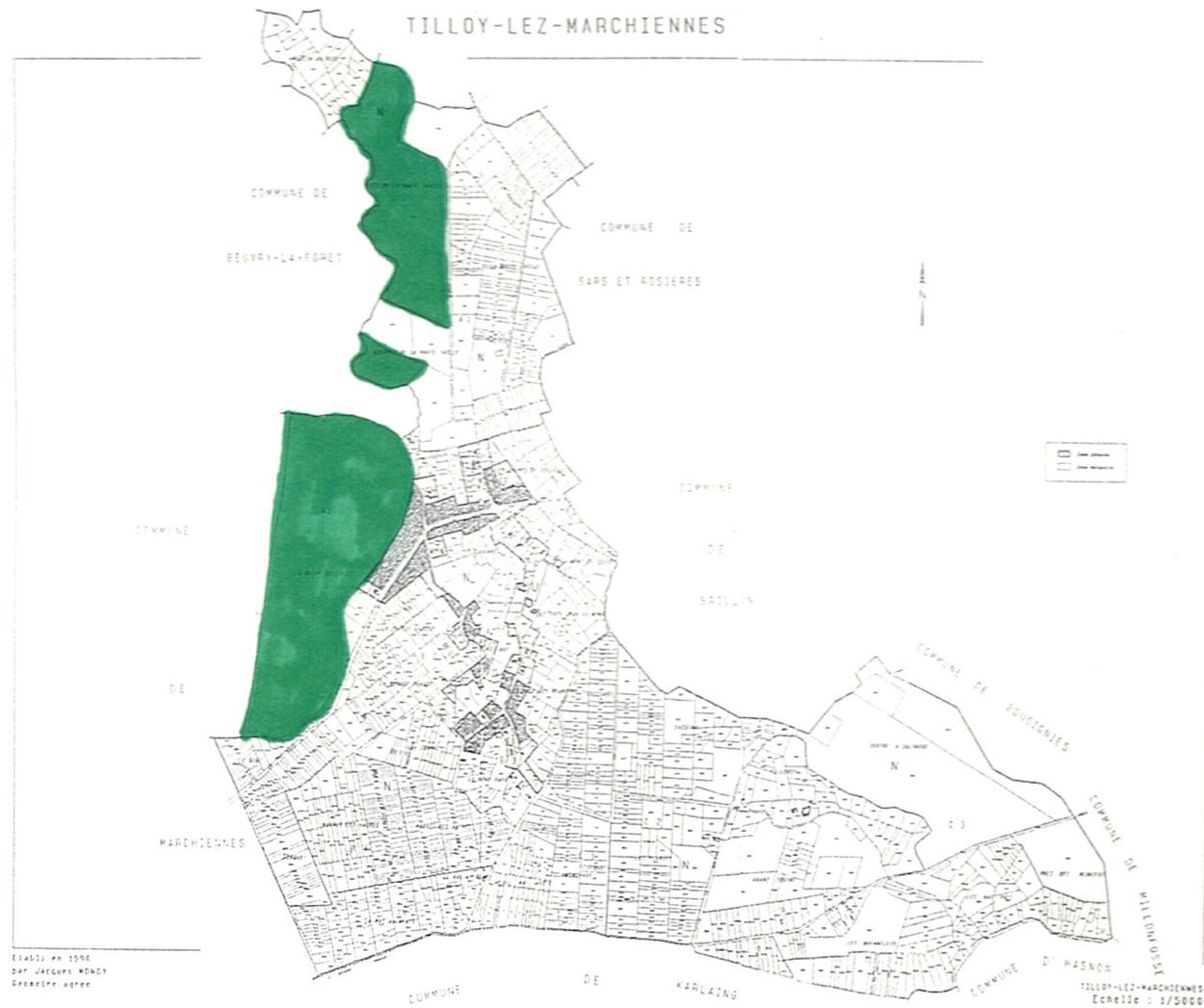


La rue Debrabant longeant la lisière



La maison forestière de Tilloy
signale l'entrée dans la forêt.

D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER
NATURE DES CULTURES : forêt ou bois



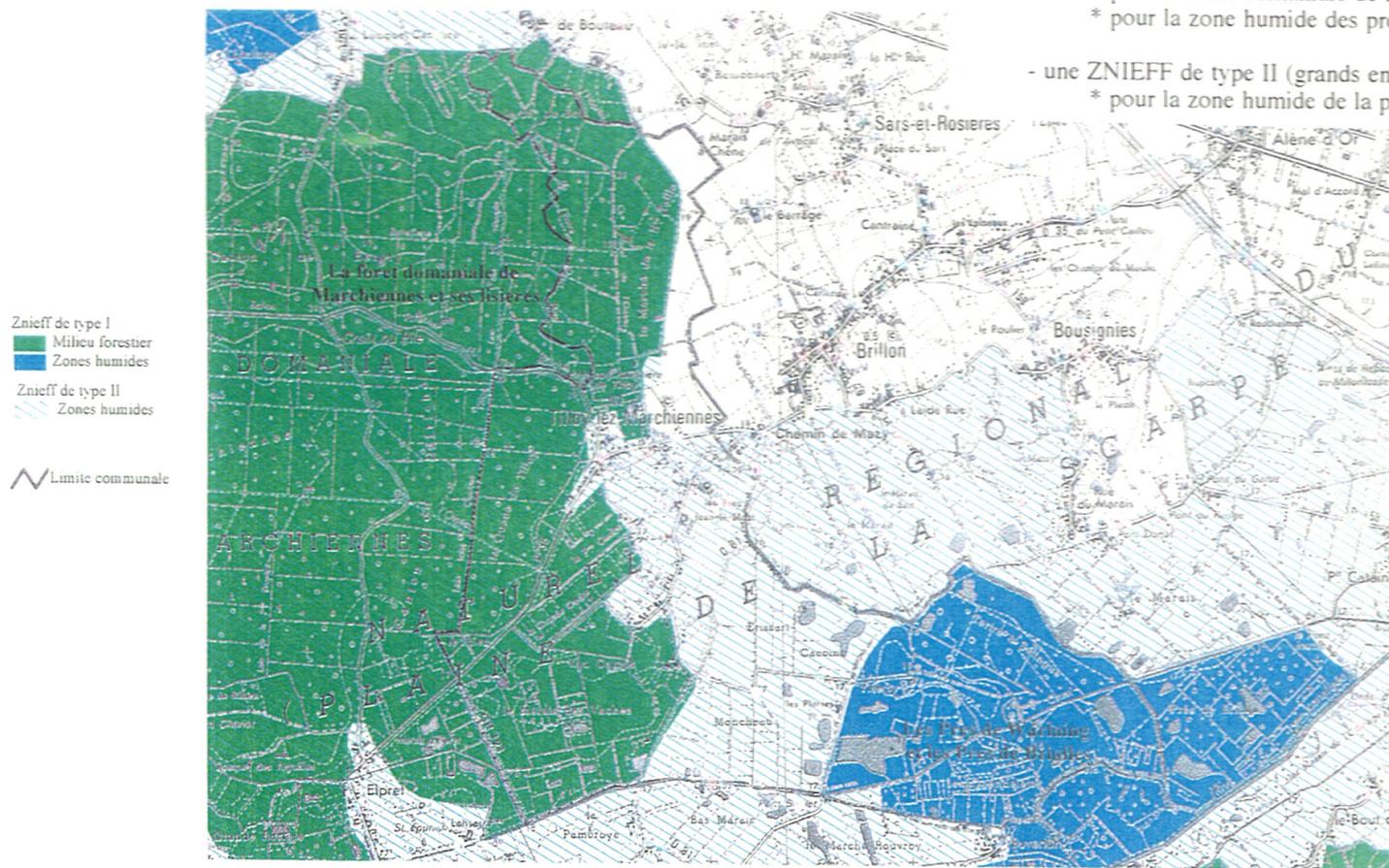
I.7 PRISE EN COMPTE DES ZONES D'INTERET: LES ZNIEFF

La forêt, les prairies humides constituent toute la richesse du terroir de Tilloy. Aussi ce territoire fait l'objet de mesures de reconnaissance de zones remarquables appelées ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Sont répertoriées:

- une ZNIEFF de type I (sites sectorisés)
 - * pour la forêt domaniale de Marchiennes et ses abords.
 - * pour la zone humide des prés de Warlain et de Briolles
- une ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels)
 - * pour la zone humide de la plaine alluviale de la Scarpe.

ZNIEFF sur la commune de Tilloy lez Marchiennes



Znieff de type I
 Milieu forestier
 Zones humides

Znieff de type II
 Zones humides

Limite communale



Sources : DIREN SIGALE & IGN



500 0 500 Meters

Copie et reproduction interdites 30/04/1997

1:25000

Parc naturel régional
 Nord Pas de Calais
 Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

Localisation de secteurs comportants une flore remarquable

Le Parc Naturel Régional a réalisé avec le Centre Régional de Phytosociologie /Conservatoire Botanique National de Bailleul, un inventaire de la flore remarquable des prairies et complexes marécageux de la commune de Tilloy lez Marchiennes, en 1996. La localisation d'espaces de grand intérêt du point de vue du patrimoine végétal a été réalisée.

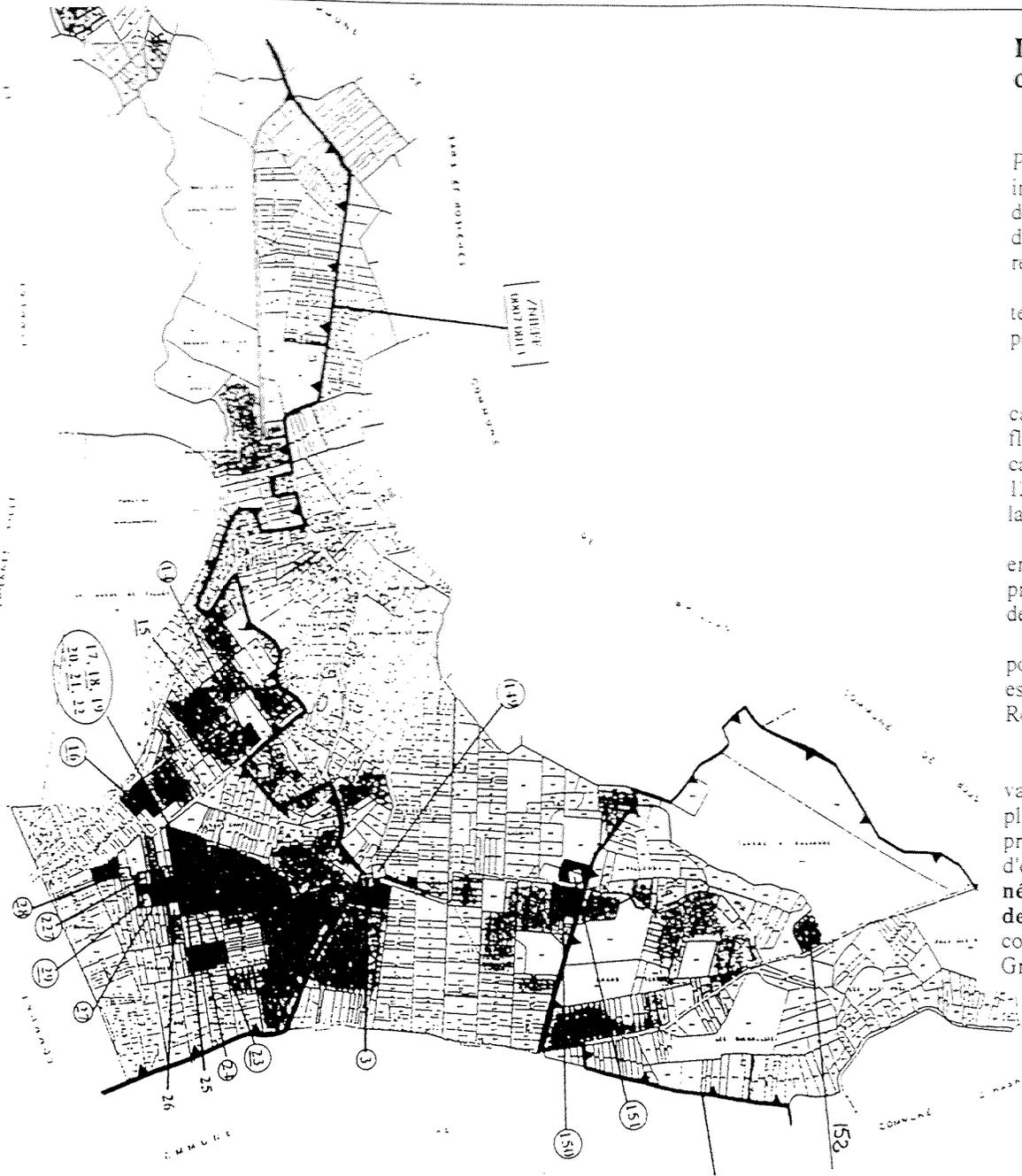
Trois secteurs à Tilloy constituent un des 30 sites remarquables du territoire du Parc naturel régional, pour les intérêts floristiques et phytocoenotiques.

Le Marais des Vaches a une grande valeur : il est caractérisé par quelques mares possédant une très forte diversité floristique et un ensemble de prés de fauche aux ceintures végétales caractéristiques. On y observe 6 espèces protégées au niveau régional et 12 espèces inscrites dans la Liste Rouge des espèces rares et menacées de la région Nord-Pas de Calais.

Les prairies entre le Fond Deag et Villeroy comportent encore des parcelles prairiales intéressantes. On y observe 4 espèces protégées au niveau régional et 6 espèces inscrites dans la Liste Rouge des espèces rares et menacées de la région Nord-Pas de Calais.

Certains étangs en position écologique assez différentes possèdent des intérêts patrimoniaux non négligeables. On y observe 2 espèces protégées au niveau régional et 5 espèces inscrites dans la Liste Rouge des espèces rares et menacées de la région Nord-Pas de Calais.

La carte permet de localiser les stations et les ensembles de grande valeur patrimoniale. On constate cependant que ces ensembles sont de plus en plus morcelés, perdant ainsi de leur valeur patrimoniale. La préservation de la richesse biologique locale est liée au maintien d'espaces contigus peu morcelés. **Aussi l'étude met en évidence la nécessité de lier le plus possible ces ensembles de prairies afin de préserver leur richesse floristique.** Le secteur des "Prairies" constitue un de ces liens entre l'ensemble des prairies de Villeroy et Grand Tertre et le secteur du Marais des Vaches.



I.8 LE PAYSAGE DES CULTURES

A coté de ce paysage "naturel", inventorié, apprécié, nous constatons que se développe un autre paysage : celui plus banal des cultures, des plantations de peupliers souvent associé aux étangs en eaux closes.

Petit à petit, les champs cultivés supplantent les prairies d'élevage, comprenant pour moitié des cultures céréalières (blé, orge, escourgeon) et pour moitié des cultures fourragères (maïs, betterave). Ces terres cultivées couvrent aujourd'hui 60 % du territoire agricole, selon la préétude de remembrement.

Pour cultiver avec plus de rentabilité, les agriculteurs comblent certains fossés. La préétude de remembrement propose dans ce sens de combler d'autres fossés et mares. Pourtant, ces terres cultivées, pleines d'engrais et pesticides sont une source de problèmes pour la nappe phréatique, réserve d'eau potable dont la qualité ne s'améliore pas.

La physionomie de ces terres cultivées rompt avec celle des prairies: le vert disparaît au profit de couleurs changeantes passant du marron au vert et au jaune au fil des saisons. Le paysage s'ouvre alors vers l'horizon, faisant fi des buissons et des ponctuations de saules typiques émergeant des prairies.



Champs labouré au mois de Juin :
des pluies d'orages pourraient en éroder la terre



Un champs de maïs : vue étendue au printemps - vue bouchée à la fin de l'été par les hauts épis.

I.9 LES PEUPLIERS

Liés à une nouvelle pratique agricole, les peuplements de peupliers ne ressemblent en rien aux riches forêts. C'est une simple culture dont l'intérêt écologique est moindre, aux lisières rigides, induisant de l'ombre, obstacle à une exploitation agricole naturelle.

Si la plupart des plantations se trouvent dans la partie inondable au sud-est de la commune, de nombreuses petites parcelles commencent à être plantées au sud-ouest, dans le marais de vaches, dont la vocation d'origine était la prairie. Répartis de façon anarchique, elles créent des "écrans" plus ou moins proches : multitude de plans venant les uns devant les autres, sans logique, ils forment des coupures fortes refermant la vue sur le paysage lointain de la plaine.

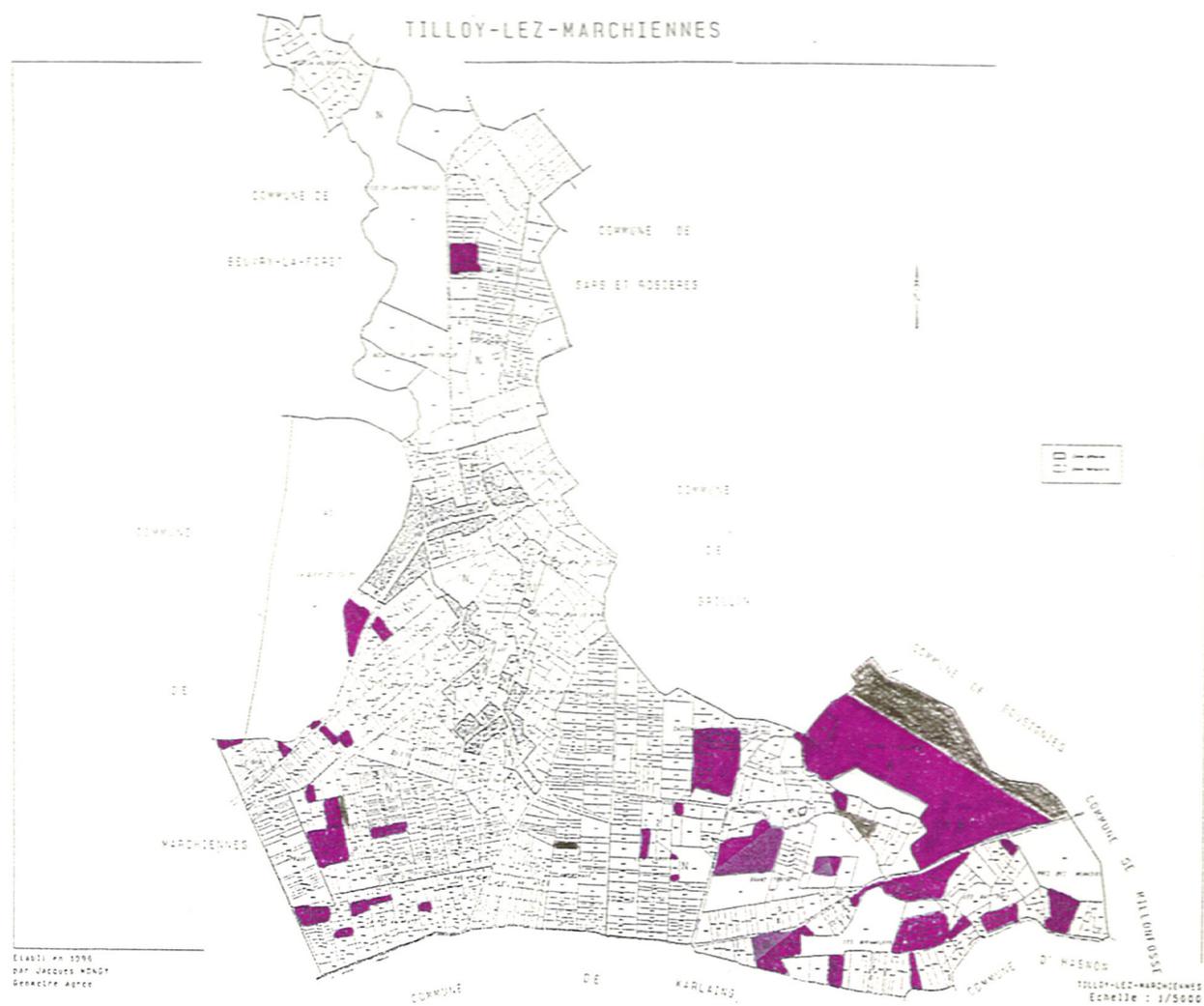
Le Parc mène actuellement des réflexions pour maîtriser le développement de ces peupleraies dans la plaine de la Scarpe.



Les peupliers ferment la vue du paysage lointain



D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER
NATURE DES CULTURES : peupliers et friches





I.10 LES ETANGS EN EAUX CLOSES

Au milieu de ce paysage façonné par l'homme à travers les siècles, vient se greffer un paysage "artificiel" : celui des étangs privés, qui s'insinue plus ou moins discrètement dans les zones de culture de peupliers.

Pratiquement toujours accompagnés de talus provenant du creusement, ils modifient la perception visuelle du paysage plat traditionnel. Ces hauts talus sont plantés d'une végétation horticole avec de nombreux persistants, changeant le caractère du lieu. Ils sont entourés de grillages, pancartes hostiles, cabanes d'habitat léger de loisir sans permis de construire.

Outre les problèmes écologiques et agricoles qu'ils génèrent, ils transforment le paysage petit à petit et pourraient porter atteinte à l'identité de ce territoire.

I.11 LE VILLAGE

Architecture traditionnelle

Elle est formée des maisons à pignon sur rue en brique et de granges en front de rue. Ce patrimoine est souvent réhabilité pour devenir lieu de résidence, il est parfois laissé en ruine.



Trois maisons parallèles entre elles, à pignon sur rue.
L'espace compris entre ces maisons forme une cour ou un jardin.



En front de rue, grange d'une ferme réhabilitée pour devenir résidentielle.



Soin du détail : harmonie des ferrures et de la maçonnerie.



Un bâtiment en ruine.

Architecture récente

Le village est parsemé de nouvelles petites maisons en retrait d'environ 50m par rapport à la rue et à l'allure parfois banale, parfois montrant le rêve de ses occupants. Le volume des maisons a évolué : leur largeur est souvent plus importante que celle de l'habitat traditionnel, la pente de la toiture moins aigüe. On ne distingue plus d'effet d'appareillage soigné de brique.

Entre ces parcelles subsistent de nombreuses prairies ou pâtures, conservant l'ambiance rurale du village.

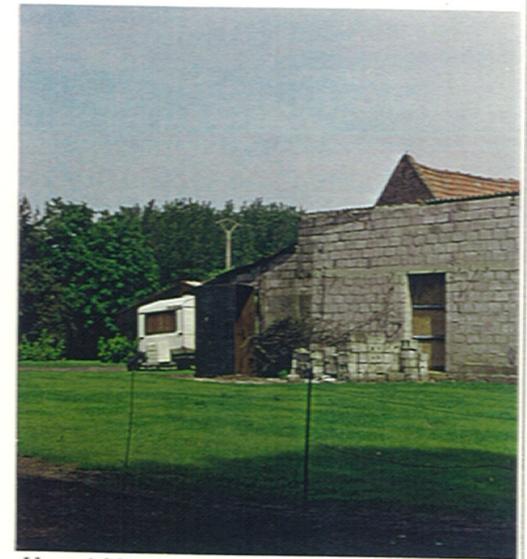
Dans les écarts, souvent non loin des étangs en eaux closes se développent des résidences anarchiques et bricolées.



Les nouvelles maisons, dont les proportions diffèrent de celles des anciennes, seront bientôt en partie masquées par la végétation.



Les maisons sont quelquefois le reflet de la libre expression du rêve de leur habitant.



Une résidence bricolée dans les écarts.

Le bâti agricole

Les nouvelles pratiques agricoles ont obligé les agriculteurs à construire des hangars accolés à l'ensemble de la ferme traditionnelle. Ils ne s'harmonisent pas toujours au paysage environnant.

Le parc, le conseil général et la chambre d'agriculture mènent des réflexions pour arriver à ce que les nouveaux bâtiments soient mieux intégrés dans le paysage. Pour cela, l'implantation du bâti, ses matériaux de construction, sa forme, son volume, son environnement végétal proche rentrent en ligne de compte.

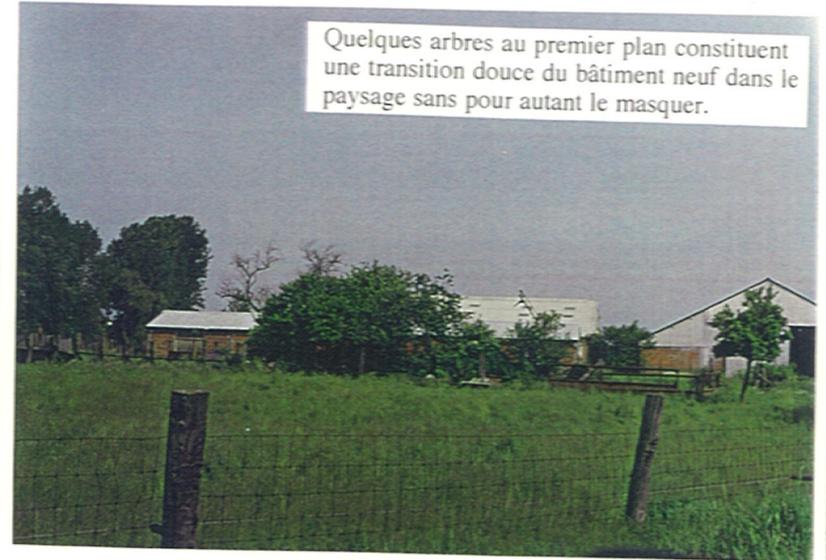


Les nouveaux bâtiments agricoles n'ont pas la même échelle que les vieilles granges.

Les abords des nouveaux bâtiments agricoles méritent d'être plus soignés.



Quelques arbres au premier plan constituent une transition douce du bâtiment neuf dans le paysage sans pour autant le masquer.

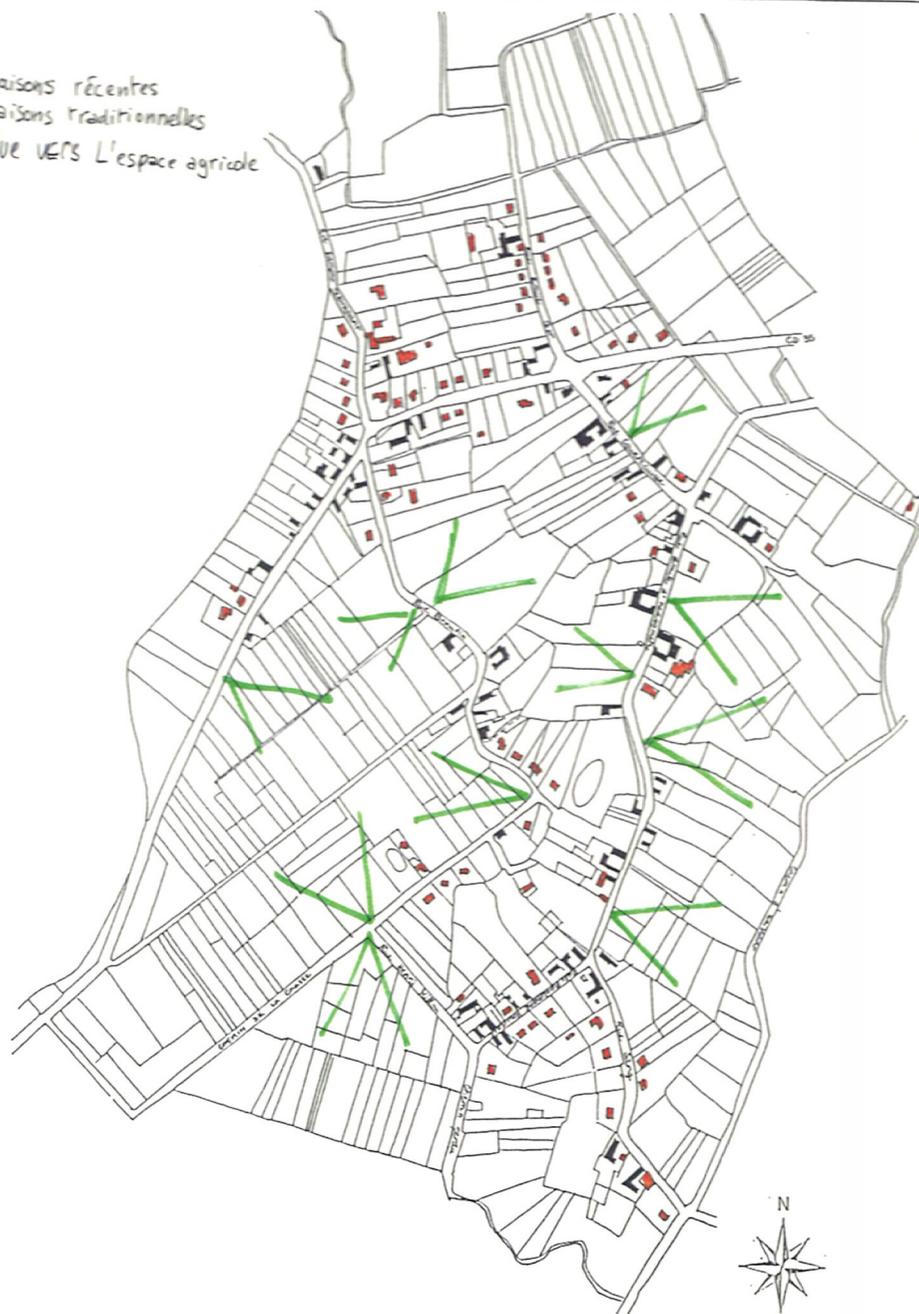


Evolution de l'urbanisation du village

On note une extension anarchique du bâti récent, sous la pression foncière due aux atouts du village bordant la forêt, proche de l'autoroute, et dont le caractère rural est encore à peu près sauvegardé.

Le bâti traditionnel formait plusieurs groupes de maisons comme des hameaux. Entre ceux-ci, la vue sur les étendues agricoles était largement préservée. Depuis une trentaine d'années, un habitat résidentiel s'est inscrit dans ce bâti traditionnel, implanté de manière complètement différente par rapport à la rue, conférant une nouvelle ambiance au caractère "rurbain". Avec ces nouvelles maisons, les hameaux ont tendance à se rejoindre et les trouées de vue vers l'espace agricole se réduisent.

■ Maisons récentes
■ Maisons traditionnelles
← Vue vers l'espace agricole



ancien règlement d'urbanisme : MARNU

Les équipements et les espaces publics

La mairie-école avec sa cour accueille au milieu des prés un petit parking, un panneau d'informations, la benne à verre, la boîte aux lettres, la cabine téléphonique...



La chapelle accueille une messe annuelle au mois de Mai. Devant celle-ci, le monument aux morts est situé à un endroit formant une sorte de petite place.



Le vieux calvaire tient grâce à un étaie... Une grosse bouche d'incendie est située juste devant.



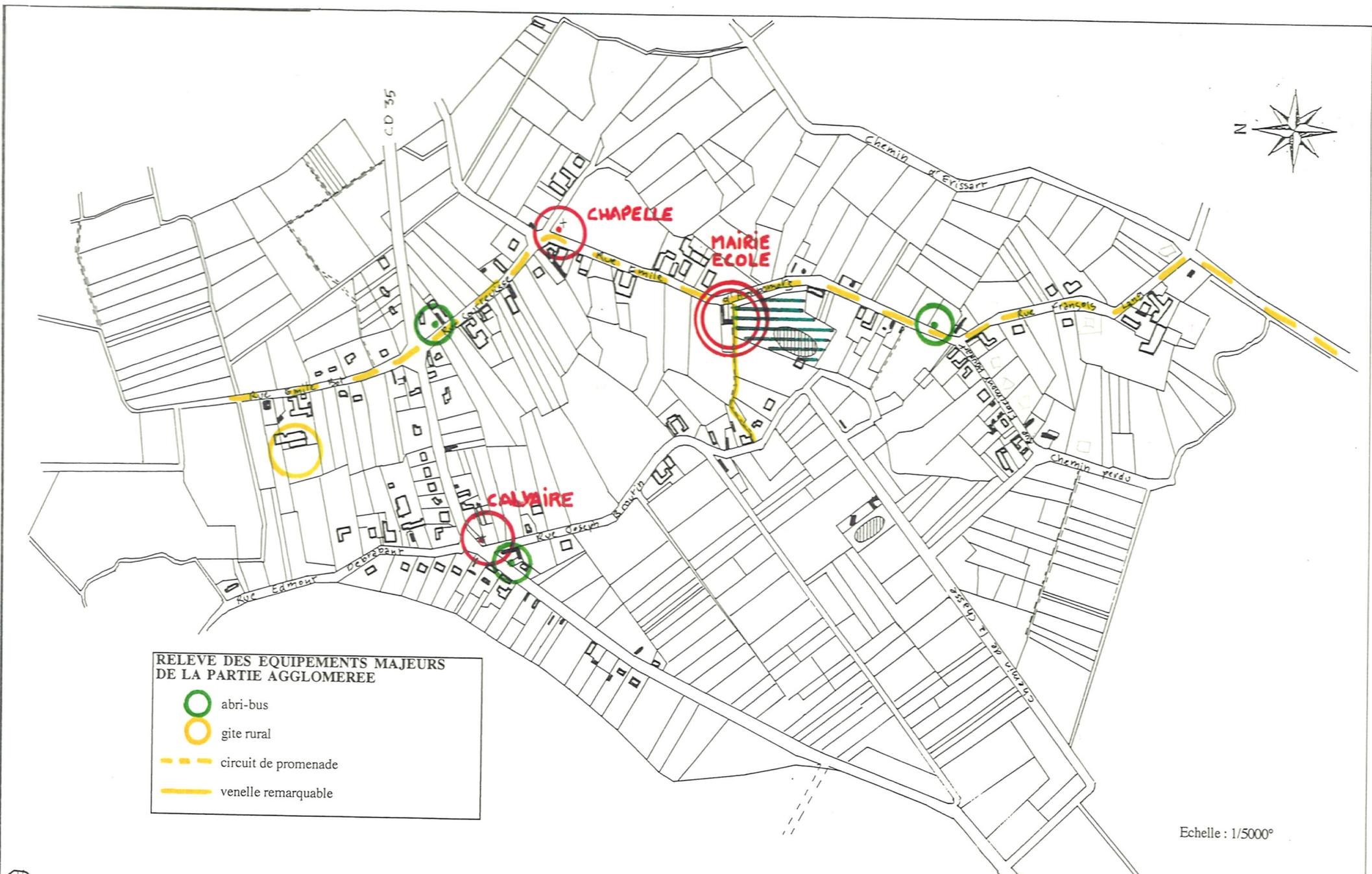
L'unique gîte rural, ses chambres d'hôte, le camping - caravanning associés sont situés à l'orée du bois.



Trois abris bus en bois forment des points de rassemblement dans le village. Celui-ci rivalise un peu avec le vieux calvaire : ne faudrait-il pas le déplacer quelque peu ?



Cet abri-bus, près du saule pleureur, est situé à un point stratégique. L'ensemble s'harmonise bien au cadre rural, et est toujours bien entretenu.



RELEVÉ DES EQUIPEMENTS MAJEURS DE LA PARTIE AGGLOMEREÉE

-  abri-bus
-  gite rural
-  circuit de promenade
-  venelle remarquable

Echelle : 1/5000^e



Dans le village, quelques espaces aux abords des espaces publics ont fait l'objet de plantation



Le carrefour d'entrée ainsi que le pied du panneau indicateur s'accompagnent d'une petite plate-bande fleurie.



Bouleaux au croisement de la rue Henri Milton et la rue Florimont Houdard.



Un propriétaire privé a planté quelques sorbiers qui dépérissent le long de la route CD 35

Les trottoirs

Les trottoirs en herbe, qui représentent l'une des composante du cadre rural apprécié par les habitants, ont tendance à disparaître petit à petit pour des trottoirs plus larges et minéraux où le fossé est busé. Ainsi, l'ambiance rurale du paysage structuré par l'eau se banalise petit à petit.

Les trottoirs en herbe confèrent un caractère rural apprécié par les habitants



Image caractéristique : fossé non fauché et accotement tondu



Traditionnellement de petits ponts busés permettent l'accès aux parcelles



Banalisation du trottoir devenu minéral ; le fossé a été busé

La végétation traditionnelle



Il subsiste quelques vergers de pommiers, poiriers, noyers, à l'intérieur du village



Un noyer



Exemple de haie: une haie champêtre où fleurit l'églantier borde une pâture attenante à une ferme



La végétation horticole

Les jardins des maisons résidentielles du village sont garnis d'une végétation horticole sans rapport avec la végétation traditionnelle. Les classiques haies de thuyas forment des remparts de la propriété, les formes élancées de nombreux conifères toujours verts, les clôtures hétérogènes, malgré le fleurissement, constituent le caractère un peu banal qu'on pourrait retrouver en Normandie ou en Vendée.... Heureusement, parfois certains propriétaires ont maintenu les saules traditionnels existants.



Une haie de thuyas obture la vue de la parcelle tel un mur vert opaque.



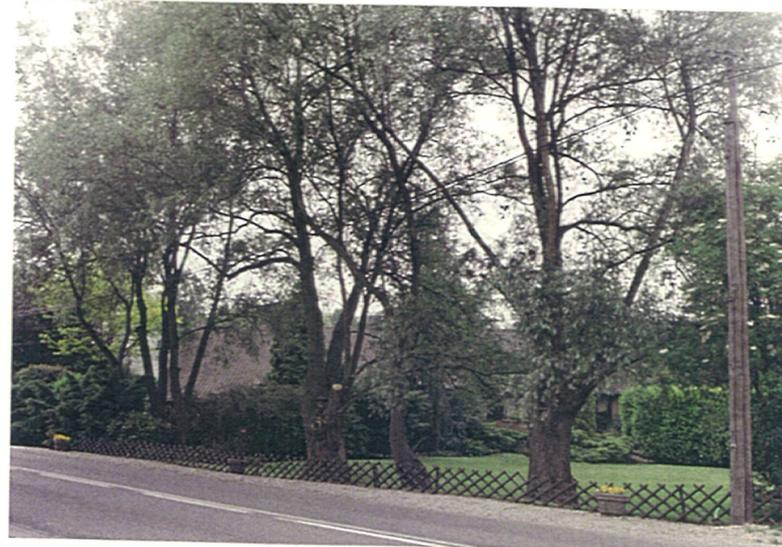
De nombreuses plates-bandes fleuries en limite de rue confèrent une note colorée et valorisante au village.



Parfois le jardin avant, souvent fleuri, s'ouvre au regard.



De nombreux conifères horticoles constituent les matériaux d'un nouveau paysage "rurbain".



Des saules en front de rue forment un premier plan en harmonie avec le paysage traditionnel.

I.12 RELEVÉ DU VÉGÉTAL REMARQUABLE

Un ensemble de végétaux remarquables structure le paysage de manière forte et forge sa physionomie typique et intrinsèque. Aussi, il est nécessaire de le prendre en considération en vue sa préservation.

En accompagnement du réseau hydrographique, se détachent dans le paysage de nombreuses **lignes végétales** constituées par les traditionnels saules têtards, quelques lignes de peupliers, ou des aulnes. Ces lignes ponctuent la plaine sans former de barrières opaques. Par endroits ne subsistent qu'un ou deux vieux sujets isolés, ayant échappé aux véléités d'arrachages.

Les fossés sont souvent bordés de buissons continus ou discontinus d'essences monospécifiques ou en mélange où l'on distingue l'aulne, le saule marsault, le charme, le merisier, l'aubépine, le prunelier, le cornouiller, l'églantier, la viorne.... qui on poussé spontanément.

Quelques arbres adultes isolés ont été relevés ici et là : il s'agit de beaux noyer, tilleul, platane, saule pleureur, sorbier, bouleau, merisier, chêne, frêne.

Enfin, il subsiste encore quelques vergers à l'intérieur du village qui participent à la réalité de son caractère rural.

Les peupleraies, ainsi que le végétal horticole du village ne sont pas du tout caractéristiques de cette plaine. On pourrait les voir dans de nombreuses autres régions de France. Ils forment un nouveau paysage banal et non remarquable.



légende	
○ 1	Noyer
○ 2	Tilleul
○ 3	Platane
○ 4	Saule pleureur
○ 5	Sorbier
○ 6	Bouleau
○ 7	Merisier
○ 8	Chêne
○ 9	Frêne
+	Arbre mort
▲	Peuplier
◆	Saule têtard
●	Aulne
▲▲▲	ligne de peupliers
◆◆◆	ligne de saules
●●●	ligne d'aulnes
▨▨▨	ligne en mélange charnière (aulne, charme, merisier, aubépine, saule marsault, prunelier, cornouiller, églantier, viorne, etc...)
○○○	verger
▨▨▨▨	champs de peupliers
▨▨▨▨▨	forêt

II SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

- II.1 Éléments majeurs de l'identité de Tilloy
- II.2 Les tendances de l'évolution récente des paysages
- II.3 Les entités paysagères de la commune aujourd'hui
- II.4 Les projets de la municipalité



II.1 LES ELEMENTS MAJEURS DE L'IDENTITE DE TILLOY

Il ressort de l'analyse qu'un certain nombre d'éléments identifiables constituent le paysage intrinsèque de la commune, avant qu'il n'évolue vers un paysage plus artificiel et banalisé.

Ces composantes qui se trouvent tant sur le terroir qu'à l'intérieur du village forment les traits d'une physionomie caractéristique qui attirent une population urbaine de plus en plus importante.

• Sur le territoire de la commune :

- le **réseau de courants et fossés** constitue l'élément fédérateur du paysage de Tilloy. Il s'accompagne d'une **végétation typique** : saules têtards le ponctuant, linéaire de buissons recépés à dominante d'aulnes et de saules marsault. Les ponts, de taille et forme variées, sont l'expression au sol du franchissement de ce réseau.

C'est dans ce maillage qui a permis la maîtrise de l'eau que s'est forgé le paysage des **prairies humides** au vert puissant.

- la **forêt** avec sa frange, véritable muraille, constitue l'autre élément fort caractéristique du paysage de Tilloy.

- les **petits chemins ruraux**, quelquefois revêtus de gros pavés, permettent de sillonner le territoire.

- le **paysage ouvert** sur la vue des villages adjacents donne envie de parcourir avec curiosité cette plaine humide.

• Dans le village

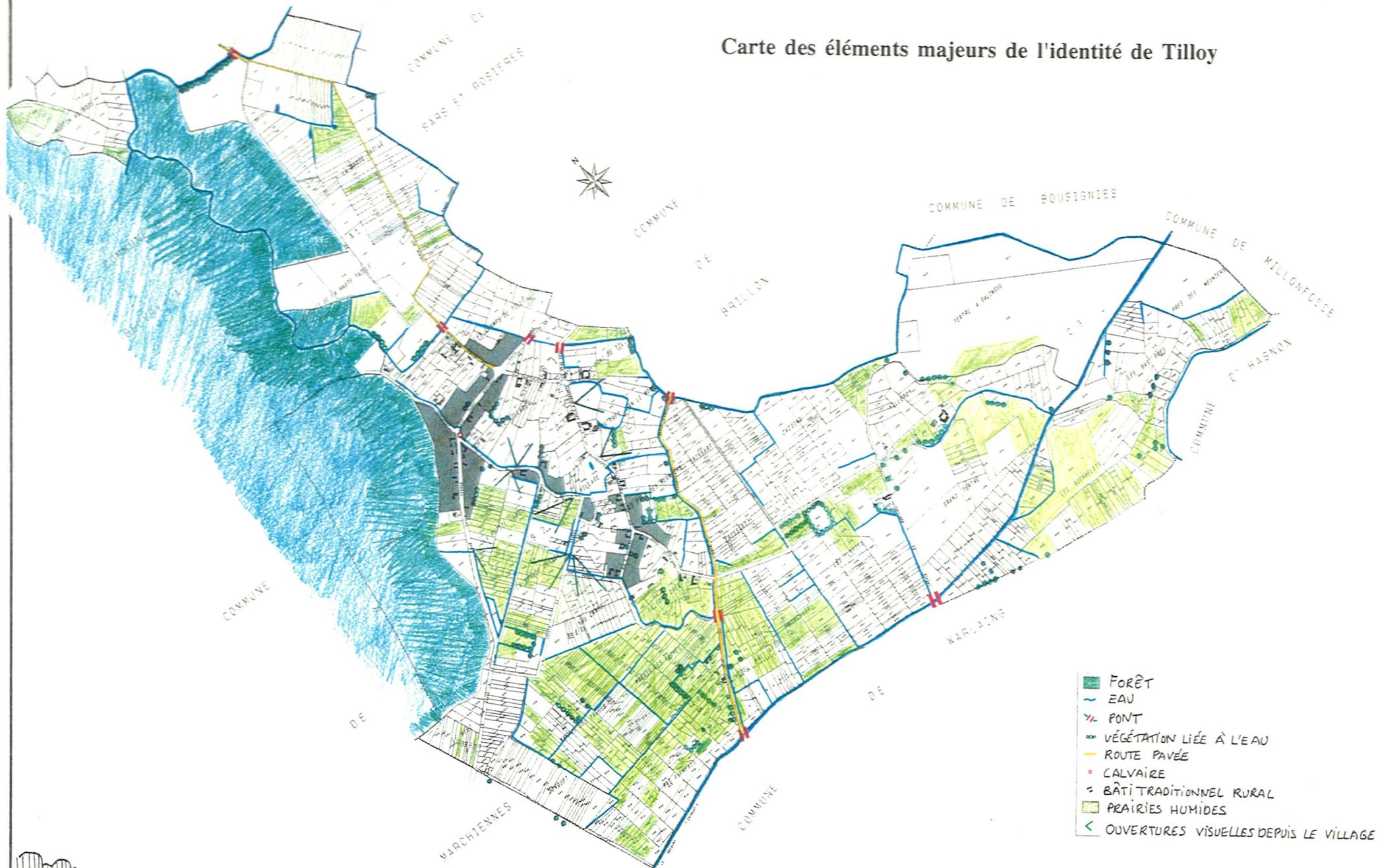
- L'urbanisation diffuse, dépourvue d'élément d'architecture majeur, sans centralité, confère une ambiance rurale façonnant son identité propre.

Les **hameaux**, au bâti traditionnel de brique à front de rue, se juxtaposent pour constituer le village.

- entre ces groupes bâtis, de nombreuses parcelles agricoles constituent des **espaces de respiration** : presque partout la vue s'ouvre vers des prairies ou des cultures au sein du village, vers la plaine agricole, vers la forêt, ou vers les villages alentours.

- la plupart des voies sont encore **bordées de fossés** et d'un accotement enherbé. Les **venelles** témoignent de la pérennité de pratiques piétonnes anciennes.

Carte des éléments majeurs de l'identité de Tilloy



II.2 EVOLUTION RECENTE DES PAYSAGES

Comme la plupart des zones humides, cette plaine connaît aujourd'hui certaines difficultés. L'agriculture qui a forgé un paysage intimement lié à l'eau subit actuellement une période de récession.

Cette situation nécessite de la part des agriculteurs un effort de rentabilisation de leur exploitation, caractérisé par le remplacement progressif des prairies par des cultures annuelles plus productives.

Il en résulte la banalisation et l'appauvrissement des composantes du paysage intrinsèque de Tilloy.

Néanmoins ce phénomène se stabilise actuellement car les parties très humides du sud nécessiteraient des travaux de drainage trop importants pour une mise en culture rentable.

Le réseau des courants et fossés a tendance à être moins entretenu qu'autrefois. L'eau ne semble plus représenter un potentiel positif, mais un obstacle à la pratique de l'agriculture ; elle devient de moins en moins perceptible dans le paysage. Le cortège de végétation qui accompagne le réseau hydrographique est petit à petit négligé voir éliminé : il ne reste que peu de saules têtards caractéristiques, qui permettraient de réguler les eaux, faire ombrager pour le bétail, et servir de matériau de chauffage pour les agriculteurs.

La déprise agricole entraîne la prolifération de plantations de peupliers dans des parcelles de dimensions très diverses, en particulier au Sud de la commune. Ces "plantations-écrans" ferment les vues sur le paysage alentour.

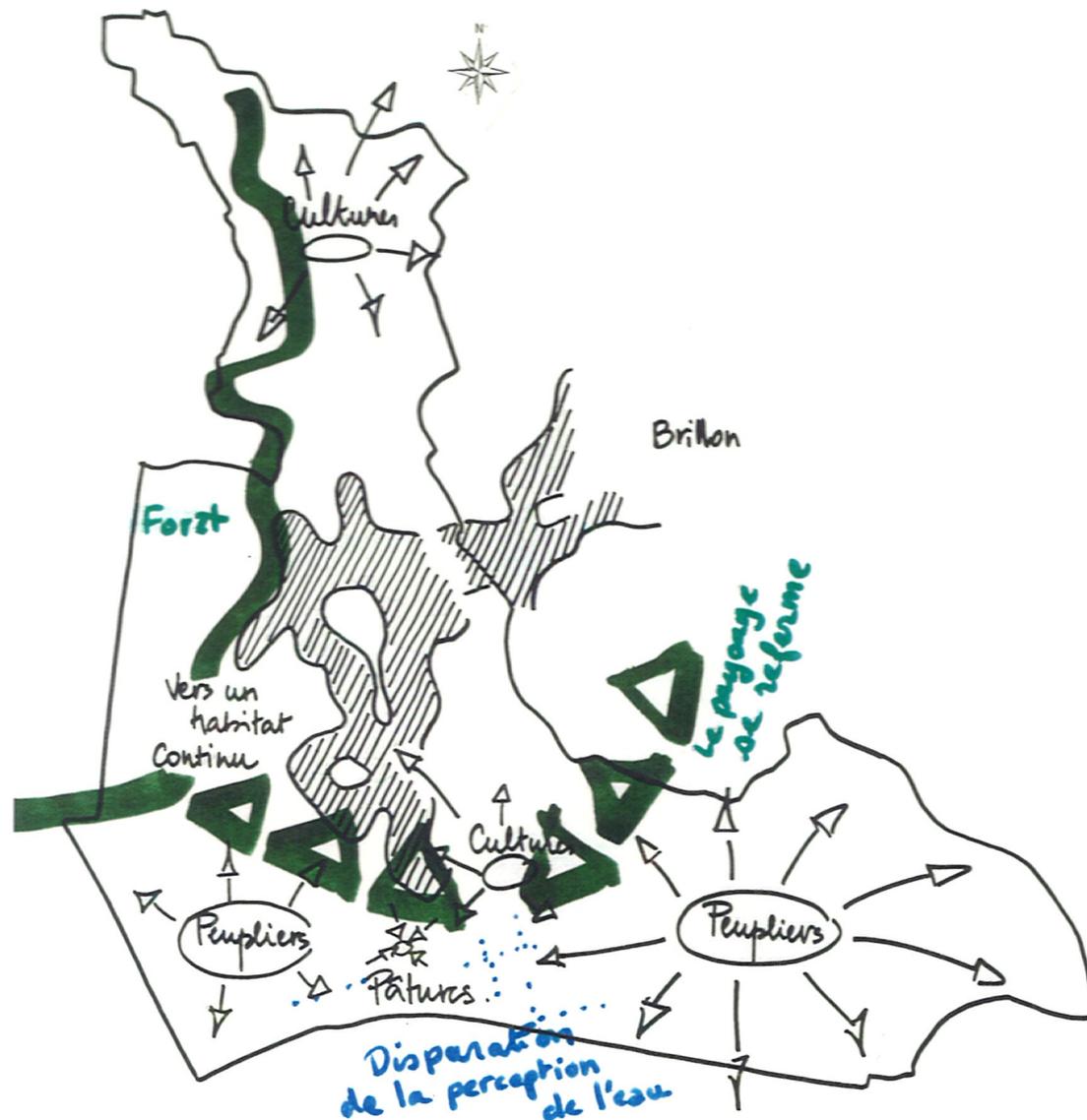
Parallèlement se développe le cadre d'activités ludiques ou de pêche, dans des parcelles où se sont creusés des étangs en eaux closes, concourant ainsi à l'artificialisation de la plaine. Le paysage privatisé se referme alors derrière les talus plantés et les clôtures.

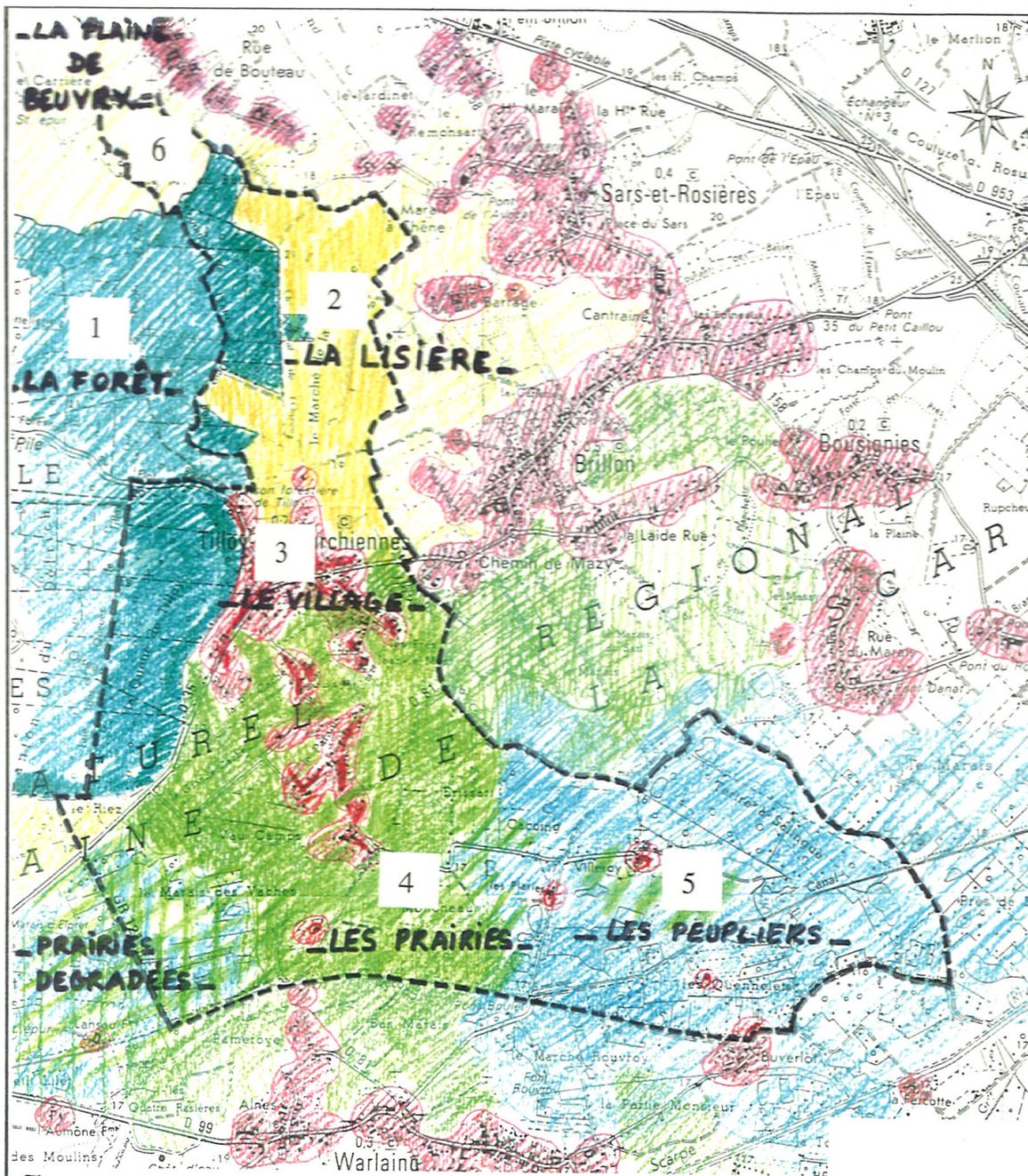
Tandis que les agriculteurs se font de moins en moins nombreux, les "rurbains" colonisent peu à peu ce territoire calme.

L'habitat résidentiel récent transforme petit à petit le paysage traditionnel. Un habitat en retrait et diffus sans beaucoup de similitude avec la construction traditionnelle s'étend de manière forte.

La végétation souvent horticole et dense qui l'accompagne referme le paysage ouvert sur l'espace agricole. La création de l'autoroute Lille-Valenciennes, toute proche, a accéléré le processus de dynamisme de construction et a intensifié de manière forte la pression foncière. Ainsi, actuellement on peut noter 5 demandes de lotissement.

Ce phénomène induit des contraintes nouvelles : busage progressif des fossés le long des routes, multiplication des linéaires de réseaux, problème d'assainissement des eaux usées, ramassage des ordures ménagères.





IL.3 LES ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNE AUJOUR'HUI

La traversée du territoire de Tilloy offre différentes vues sur des milieux variés. Le paysage est donc composé d'une multitude de "petits paysages". On définit ces **entités paysagères** comme autant de territoires identifiables présentant des caractères visuels homogènes et spécifiques.

Dans le paysage de Tilloy, qui ne s'arrête pas aux limites communales, administratives, mais aux limites optiques, on distingue **six grandes entités**. Chacune n'a pas une limite nette; elle se fond souvent doucement avec sa voisine.

- 1 - la forêt à l'Est, forme un ensemble opaque, très attractif pour les promeneurs et les chasseurs de la région.

- 2 - la "lisière", limite physique de la forêt, domine visuellement un grand espace ouvert s'étendant jusqu'aux limites de Sars et Rosières et Brillon. Cette partie est majoritairement cultivée, offrant ses couleurs changeantes au gré des saisons et selon les cultures.

- 3 - Le "village" mêle les composantes d'un habitat traditionnel et d'un habitat résidentiel récent, la végétation à dominante horticole, et de nombreux espaces agricoles interstitiels. L'urbanisation diffuse, ouverte sur la plaine agricole, donne d'avantage la perception de hameaux.

- 4 - les "prairies" vertes forment le paysage agricole traditionnel de cette plaine entrecoupé des lignes de fossés bordés d'arbres ou de buissons, et ponctués par les piquets des clôtures. C'est là que paissent vaches, chevaux et moutons. Au Sud-Ouest, vers Elpret ce paysage a tendance à être dégradé par de nombreuses plantations de peuplier. Le paysage est alors morcelé par ces nombreux bosquets formant des sortes de cloisons successives.

- 5 - les "peupliers" se sont implantés de façon massive à l'est de la commune, dans la zone inondable du Tertre à Salingue, des Plaries, et des Quennelets, ainsi que tout le long du Décours; s'y associent de nombreux étangs en eaux closes. Ce paysage est un paysage semi obturé. La rotation d'environ 30 ans de la culture des peupliers induit une évolution cyclique de ce paysage.

- 6 - la partie au Nord de la commune fait partie d'un autre paysage, celui de la plaine de Beuvry, isolée par la barrière physique d'un prolongement de la forêt.

II.4 LES VOLONTES DE LA MUNICIPALITE

La municipalité actuelle a commencé la démarche en vue de l'élaboration d'un plan d'occupation des sols. D'autre part, il se réalise depuis 1995 une étude de remembrement afin de concrétiser les échanges de terrains qui s'étaient déjà en partie pratiqués par les agriculteurs.

Contrairement aux communes voisines de Brillon et Marchiennes qui ont une politique de construction, la municipalité de Tilloy souhaite freiner l'extension de l'habitat et ne pas avoir de zone d'activité.

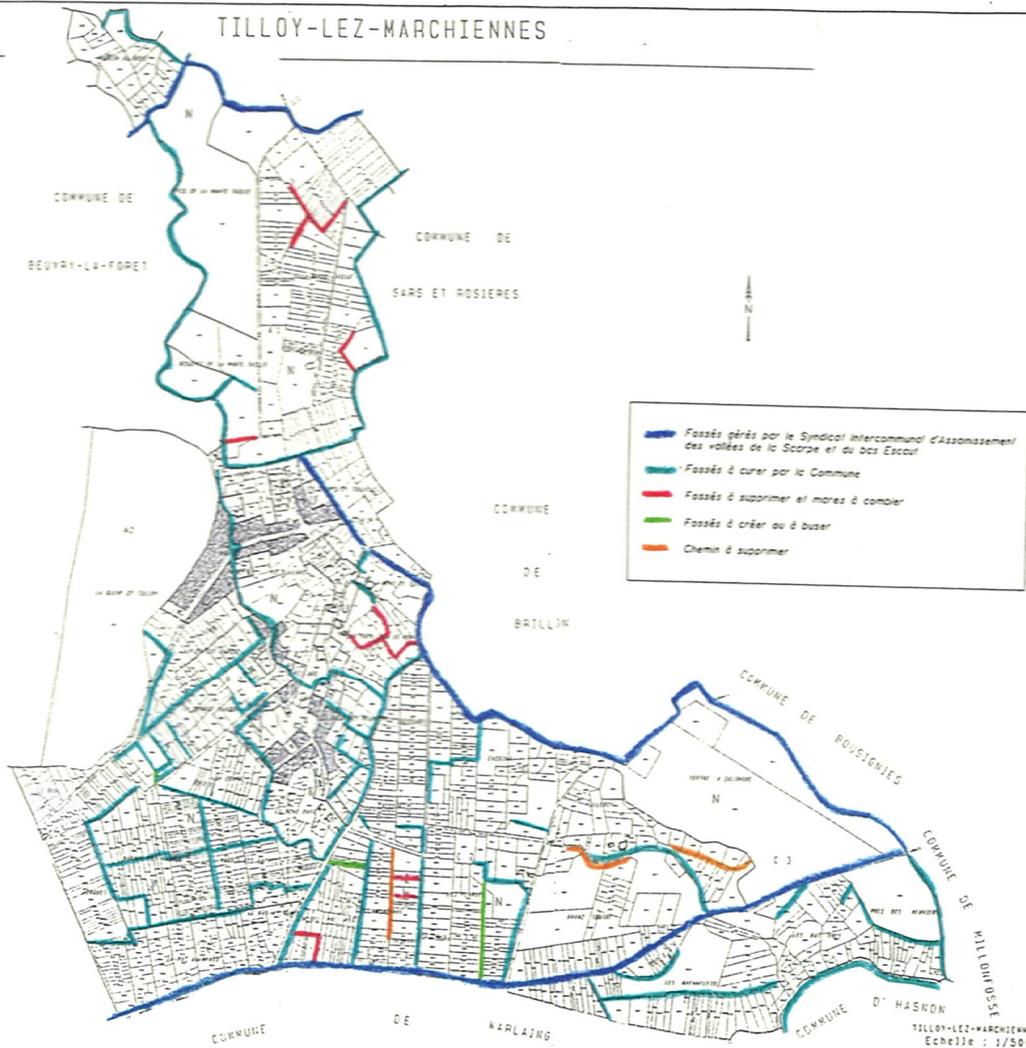
Elle commence à étudier un programme d'assainissement. Parallèlement, le Conseil Général a engagé une étude de mise en sécurité du CD 35.

Elle a le projet d'agrandir la mairie actuelle sur le côté et de réaménager une venelle qui n'est pratiquement plus en usage aujourd'hui.

Elle affirme enfin la volonté de conserver le plus possible les fossés à ciel ouvert.

Elle pratique une gestion des bords des voies communales pour favoriser la multiplicité des espèces végétales : seuls les accotements sont fauchés régulièrement, les fossés n'étant fauchés qu'à l'automne.

Elle affirme ainsi une volonté de préserver les éléments qui font l'identité de Tilloy.



D'APRES LA PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER TRAVAUX CONNEXES

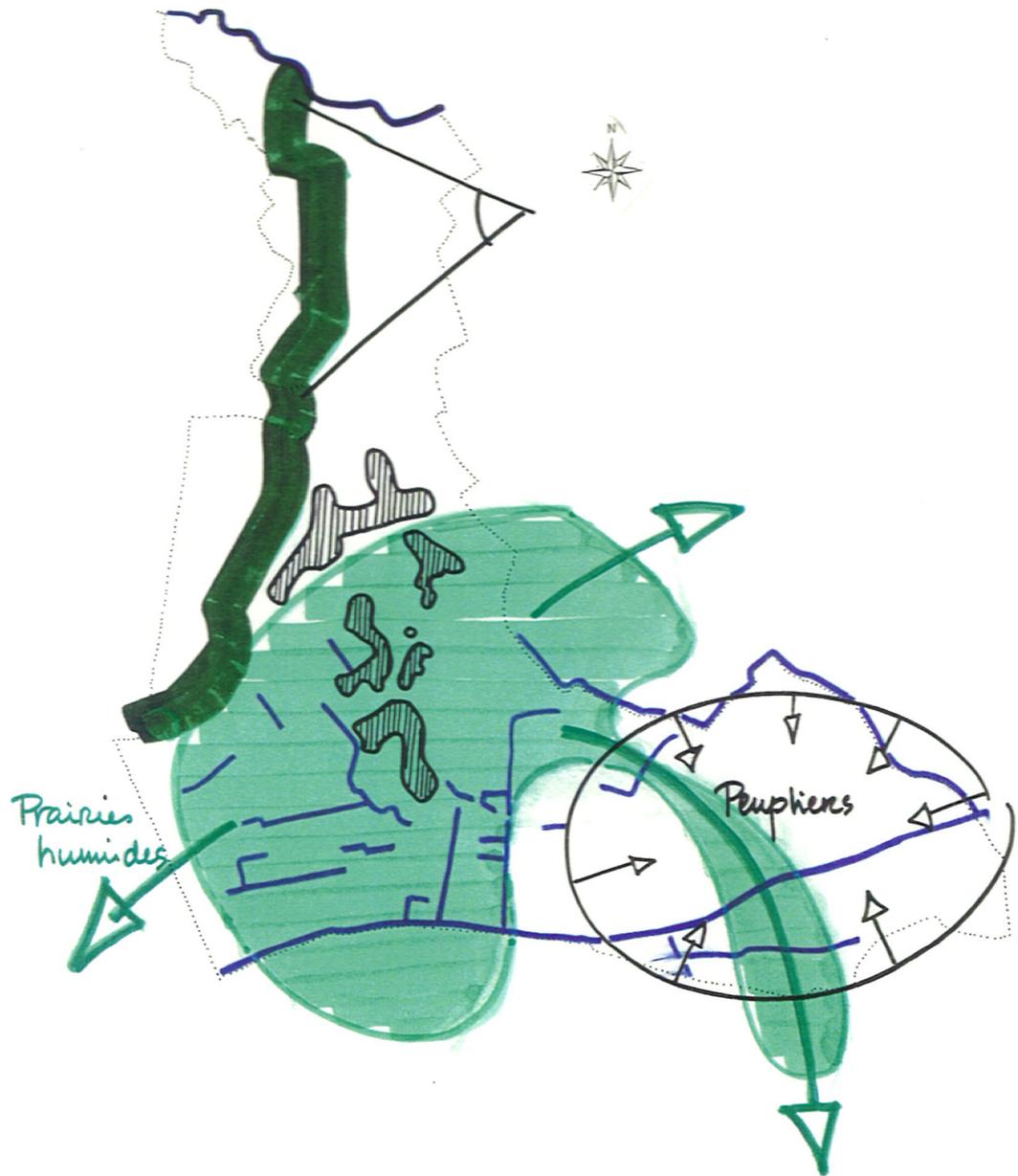
remarques :

- faut-il vraiment supprimer certains fossés?
- Les chemins à créer ne figurent pas sur ce plan

III DEFINITION D'UNE STRATEGIE

- III.1 Stratégie générale
- III.2 Recommandations paysagères
 - Mettre en valeur l'eau
 - Maintenir les prairies humides
 - Limiter la prolifération des peupliers et des étangs
 - Favoriser la découverte du paysage
 - Etablir un urbanisme cohérent
 - Développer une politique d'amélioration du cadre de vie





III.1 STRATEGIE GENERALE

L'évolution du paysage de Tilloy lez Marchiennes est un phénomène qui touche la globalité de la vallée de la Scarpe. Le constat montre comme la perception du paysage typique des prairies humides a tendance à disparaître. La vue sur l'horizon se referme petit à petit, suite à la prolifération des peupliers et des étangs.

Si cet élan continue, on pourrait imaginer le village cerné au sud et à l'est par les plantations de peupliers, à l'ouest par la forêt. Seule la partie cultivée au nord laisserait un dégagement visuel vers les villages adjacents. La partie urbanisée apparaîtrait comme un long cordon continu calfeutré au sein de son tissu végétal horticole.

Aussi la stratégie générale vise à freiner ce mouvement qui tend vers la banalisation pour permettre la **réaffirmation du paysage intrinsèque** si apprécié par les habitants et les urbains.

Le paysage des prairies humides, entité verte ponctuée par des végétaux tels que les saules têtards, où l'eau affleure de partout, doit être maintenu, voire favorisé. Il faudrait que s'arrête la tendance de substitution de ce paysage par celui des cultures d'aspect différent.

La prolifération des peupliers et d'étangs qui referment le paysage ne devra pas s'étendre sur tout le territoire de la commune, mais rester dans un site déterminé : nous proposons la **partie sud-est** déjà dominée par ce type de paysage. Dans ce site, il serait cependant souhaitable de maintenir une **zone de communication des prairies humides**, afin de constituer une continuité d'ouverture visuelle vers les prairies de Warlaing, en plus de la continuité biologique. Le Marais des Vaches devrait à terme être dégagé des peupliers formant une multitude d'écrans limitant la vue vers la lisière sud de la forêt de Marchiennes.

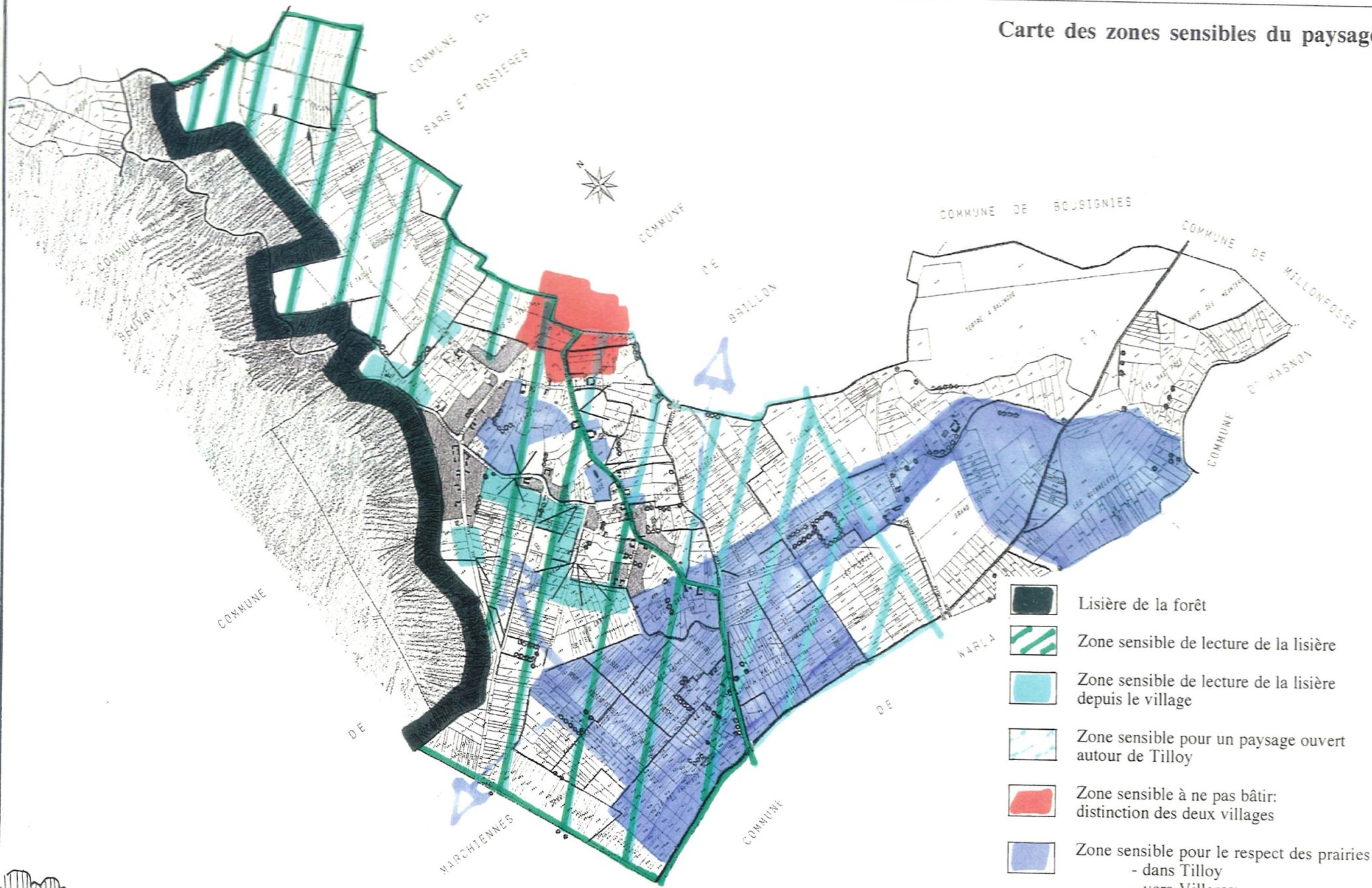
Au nord, il convient de conserver la **vue ouverte depuis les champs cultivés vers la lisière de la forêt**. Au sud, il s'agit de la retrouver, car elle est cachée par les zones bâties et les écrans de peupliers.

Mais la mise en valeur du paysage passe aussi par sa gestion soignée, qui représente une valeur fondamentale.

D'autre part, il est primordial de préserver le caractère rural du village, en maintenant un tissu urbain aéré, constitué de petits hameaux entre lesquels s'insinue le paysage agricole. Dans cette optique, la bande étroite entre Brillon et Tilloy devra rester non bâtie. **Les extensions urbaines se feront donc en finesse au sein des hameaux, de manière à conserver la richesse des ouvertures visuelles.** Les extensions proposées font l'objet d'une variante pour les abords de la mairie-école.



Carte des zones sensibles du paysage



-  Lisière de la forêt
-  Zone sensible de lecture de la lisière
-  Zone sensible de lecture de la lisière depuis le village
-  Zone sensible pour un paysage ouvert autour de Tilloy
-  Zone sensible à ne pas bâtir: distinction des deux villages
-  Zone sensible pour le respect des prairies
- dans Tilloy
- vers Villeroy

LES OUTILS POUR MENER LA STRATEGIE

- la sensibilisation des habitants et des agriculteurs à leur paysage
- le POS
- le remembrement
- les mesures agri-environnementales
- une politique d'amélioration du cadre de vie
- la diffusion de la connaissance du territoire pour le grand public

UN EXEMPLE : LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Sept mesures agri-environnementales ont été mises en place au niveau régional. Elles sont destinées à indemniser les agriculteurs qui adoptent volontairement pour une durée de 5 ans des pratiques de production agricole plus respectueuses de l'environnement. Elles concernent:

- la protection des eaux
- la reconversion à l'agriculture biologique
- la lutte contre la déprise agricole
- le maintien des races menacées
- la protection de la faune et de la flore
- la formation et la sensibilisation des agriculteurs
- les opérations locales

Le Parc Naturel Régional propose aux agriculteurs de Tilloy l'**opération locale de la Basse Vallée de la Scarpe** qui a pour objectif prioritaire le maintien des prairies humides.

Les contraintes imposées:

- ne pas modifier les caractéristiques physiques des parcelles
- ne pas créer de plans d'eau, ni de boisement, sauf avec des essences locales
- ne pas supprimer les haies et les arbres existants
- exploiter les parcelles par fauche ou le pâturage
- restaurer un alignement minimum de 3 ou 6 saules par hectare, selon le contrat.

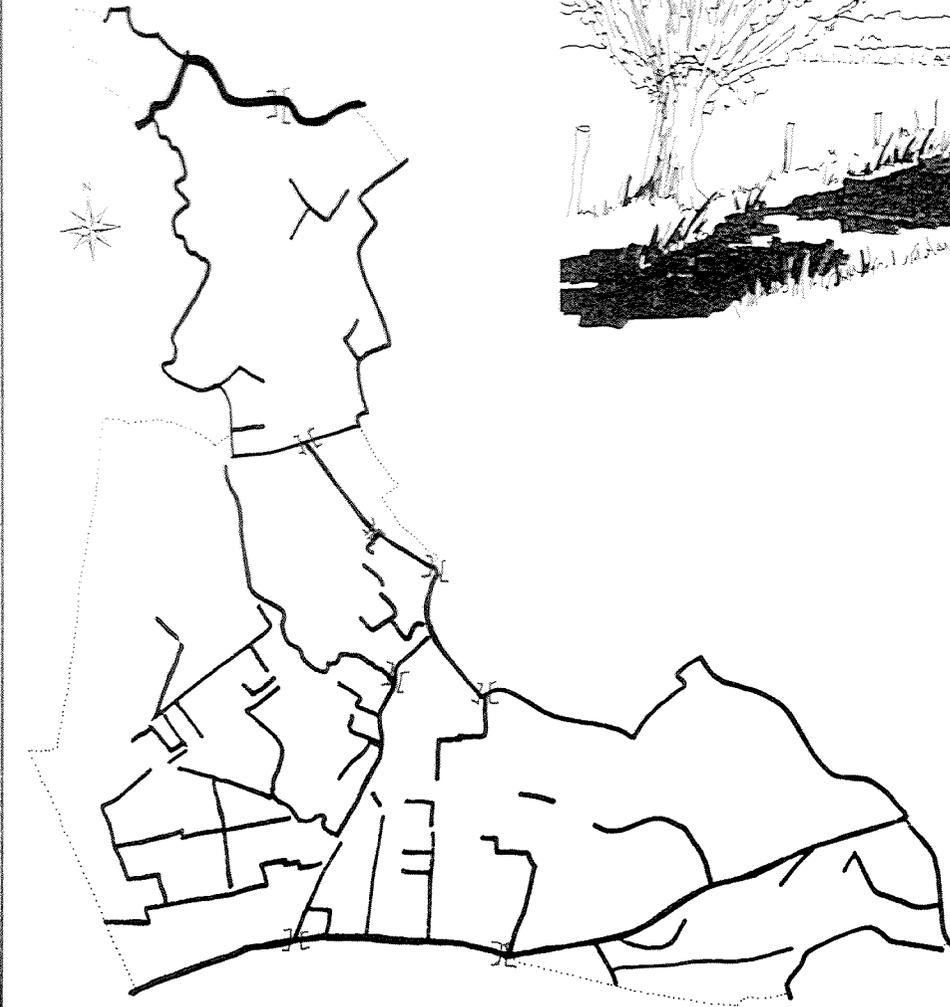
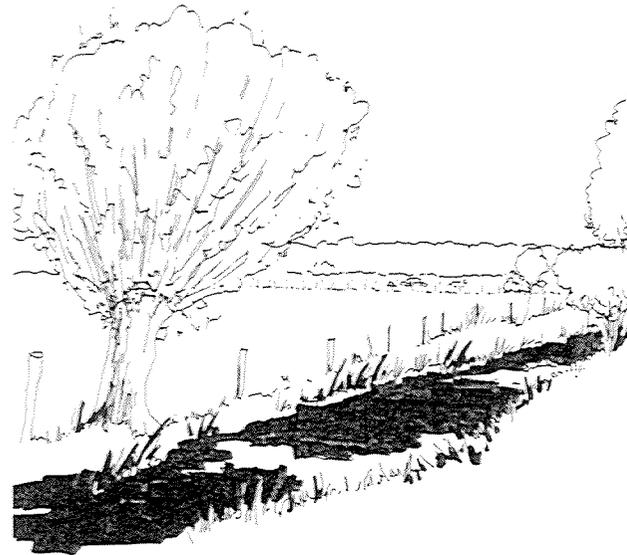
Sur le territoire de Tilloy, 18 filots sont concernés. Ces mesures qui font appel au volontariat des agriculteurs, devraient être pérennisées lors du remembrement, voire développées si possible. Elles constituent un **outil fondamental pour le respect du paysage**: en l'occurrence les prairies humides.

III.2 RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Mettre en valeur l'eau

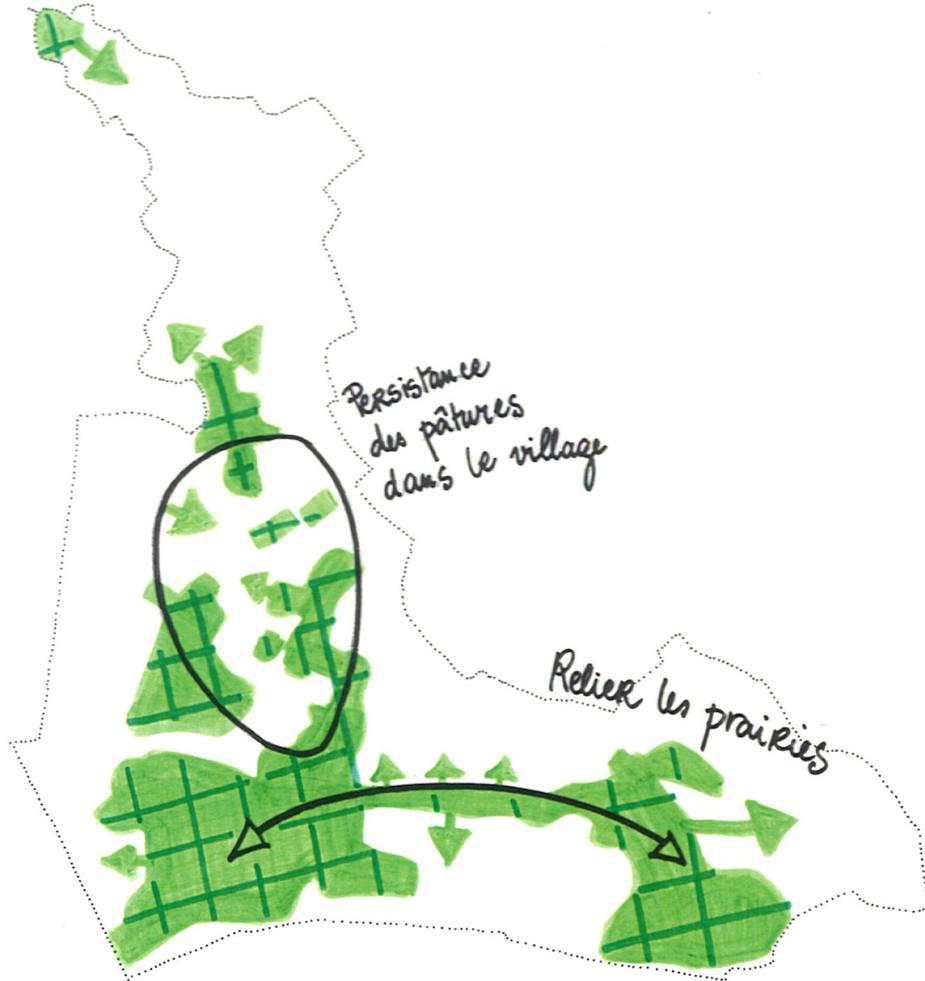
Rendre lisibles les "lignes d'eau" des courants et des fossés:

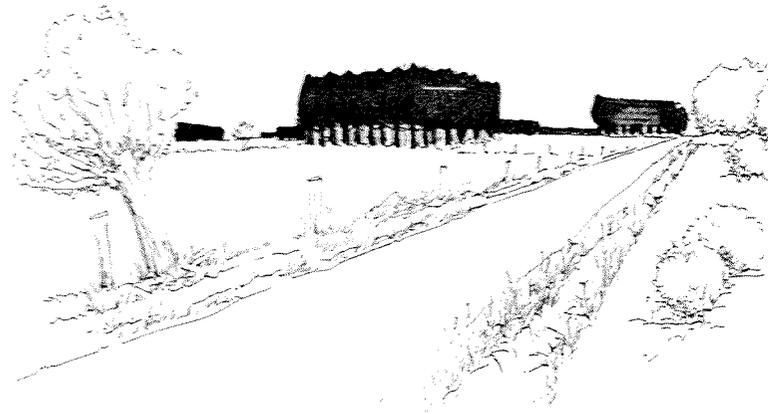
- ne pas supprimer ni buser de fossés. (*POS, remembrement*)
- veiller à ce que le réseau d'écoulement des eaux soit cohérent pour éviter les eaux stagnantes. (*réaliser une étude hydraulique avec relevé altimétrique*)
- adopter un mode de curage pertinent, sans nuire à la perception des fossés et courants : laisser la pente des berges appropriée à la croissance des plantes. (*sensibilisation*)
- sur les berges, laisser la riche végétation herbacée se développer sans la couper trop tôt. (*sensibilisation*)
- conserver la physionomie des végétaux ligneux existants : buissons d'aulnes, de saules marsault à recéper : taille des saules têtards. (*sensibilisation*)
- remodeler le paysage intrinsèque en voie d'oubli : inciter à la plantation de nouveaux saules têtards. (*mesures agri-environnementales*)
- mettre en valeur les ponts, points de passage obligés. (*étude FACV*)
- inciter la promenade le long des courants. (*inscrire au POS des réserves*)



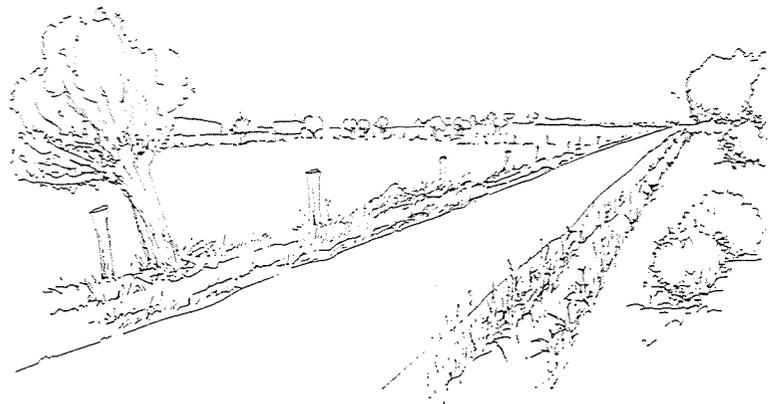
Maintenir le paysage des prairies humides

- Maintenir les pâtures (espaces typiques) en développant une nouvelle production liée à l'herbe en maîtrisant les boisements de peupliers (espaces refermés)
(sensibilisation et mesures agri-environnementales)
- Souligner la limite de certaines prairies en plantant de nouvelles lignes de saules têtards : donner l'image d'un maillage
(sensibilisation et mesures agri-environnementales)
- Conserver l'aspect typique des saules têtards par une gestion intelligente
(sensibilisation)
- Laisser des prairies à l'intérieur du village, pour qu'il garde son caractère rural où s'associent le bâti et les prairies
(POS)
- Relier les prairies entre elles afin de constituer une réelle unité visuelle, en plus des raisons d'ordre écologique
(sensibilisation)





Paysage actuel barré par les peupliers



Paysage souhaité avec horizon plus dégagé

Limiter la prolifération des peupliers et des étangs en eaux closes

Peupliers

- Limiter visuellement la plantation de peupliers uniquement dans la partie sud-est de la commune, à long terme, pour ne pas refermer le paysage de la commune

(POS : réglementation boisement)

- Inciter à ne pas planter de parcelles trop petites, qui induisent un effet de morcellement du paysage

(sensibilisation et POS : réglementation boisement)

- Soigner les lisières des parcelles : planter en lisière une végétation plus variée de type lisière (merisier, aulne, prunellier, sorbier, sureau, etc...)

(sensibilisation)

Étangs en eaux closes

- Limiter la zone d'autorisation des étangs en eaux closes dans la partie des peupliers, au sud-est de la commune.

(POS)

- N'accepter la création d'étangs que s'ils ont une certaine taille (à définir)

(loi sur l'eau de 1992 et POS)

- Minimiser l'impact paysager des étangs : inciter à modeler les berges en pente douce, à évacuer les terres de creusement plutôt que de les déposer autour des pièces d'eau, à planter des végétaux indigènes, de la région

(sensibilisation)

- Permettre que les chemins d'accès le long des parcelles privatisées aient une certaine largeur pour inciter la promenade

(inscrire au POS des réserves)



Favoriser la découverte du paysage

Favoriser la découverte du paysage par la connaissance de la commune :

- Améliorer la signalisation existante (emplacement parking en forêt, point de départ de promenade)
(Conseil Général, Parc Naturel)
- Améliorer la diffusion de l'information
(Parc Naturel, mairies voisines, etc...)
- Inciter à la réalisation d'autres gîtes, d'un lieu d'accueil type café
(Parc Naturel, commune)
- Inciter à la réalisation d'autres circuits intercommunaux (par exemple le long de fossés ou courants)
(Conseil Général, Parc Naturel)
- Etablir un projet pédagogique de découverte des paysages par les enfants
(Parc Naturel, commune)
- Soigner la physionomie des chemins de promenade (gestion du revêtement, de la végétation, vues)
(Conseil Général, Parc Naturel)

Etablir un urbanisme cohérent

Limiter les extensions du village en conservant les hameaux bien distincts

- Laisser les vues le plus possible sur des parties agricoles qui s'insinuent dans la trame bâtie, afin de préserver le caractère rural, accentuer la notion de "quartiers" et maintenir un tissu aéré (vues sur les pâtures, les prairies fauchées, les cultures, la lisière) Prévoir des mesures réglementaires d'implantation du bâti. (POS)

- Inciter la construction en pignon à front de rue pour respecter le caractère de l'habitat traditionnel (sensibilisation)

- Nommer les hameaux afin de bien les différencier (sensibilisation)

- Conserver le caractère remarquable de l'implantation de la mairie-école au milieu d'une zone de nature, sans construire ses abords (POS)

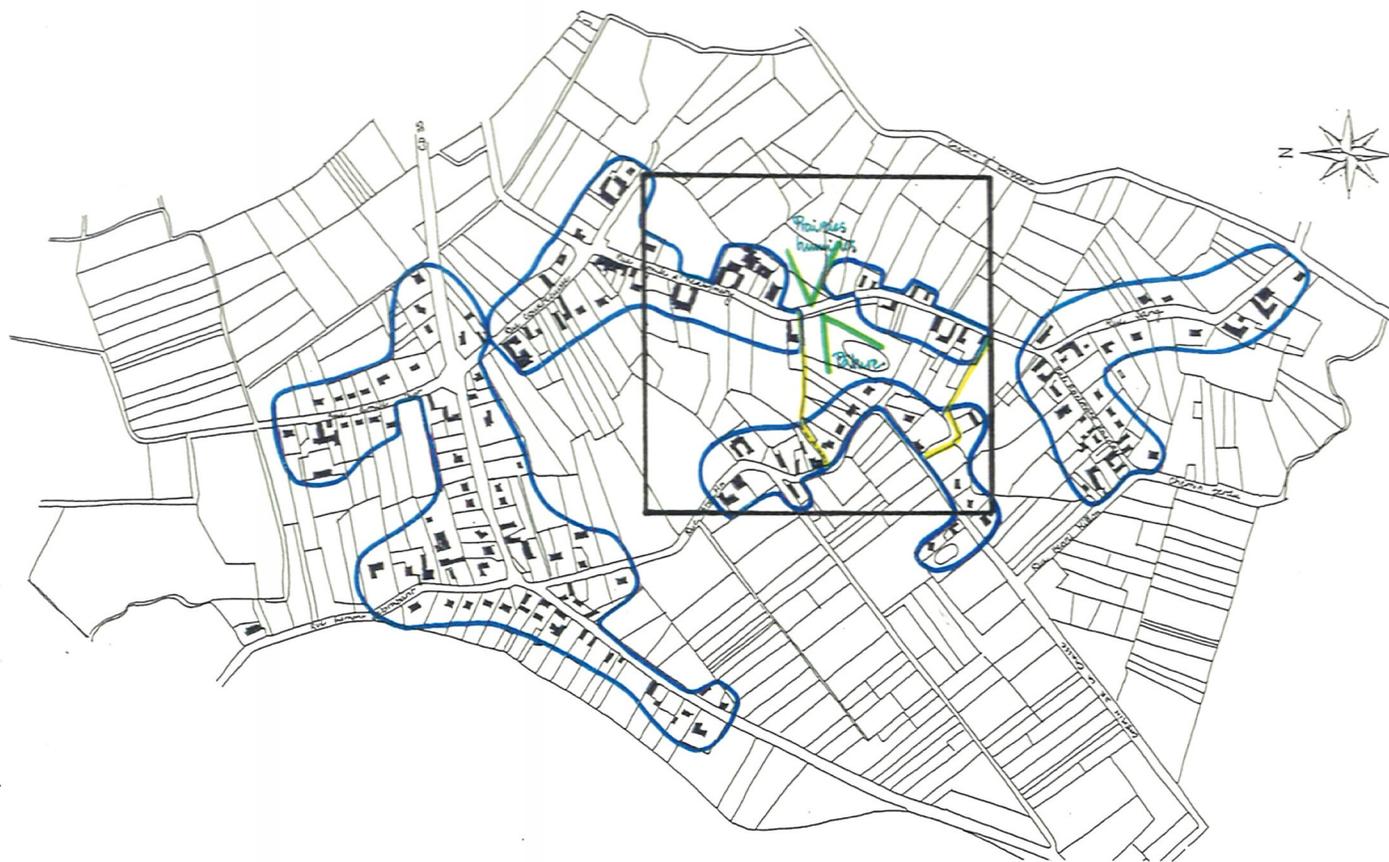
Préserver le caractère rural et maintenir un tissu aéré (vues sur les pâtures, sur les vergers)



Variante : intégrer la mairie-école à un tissu urbain un peu plus dense, tout en conservant les vues sur le paysage rural. Ce quartier serait relié à la rue Broutin par les deux venelles.

Cette variante permettrait la constitution d'un quartier relativement central, à l'écart du chemin départemental n°35.

(POS)



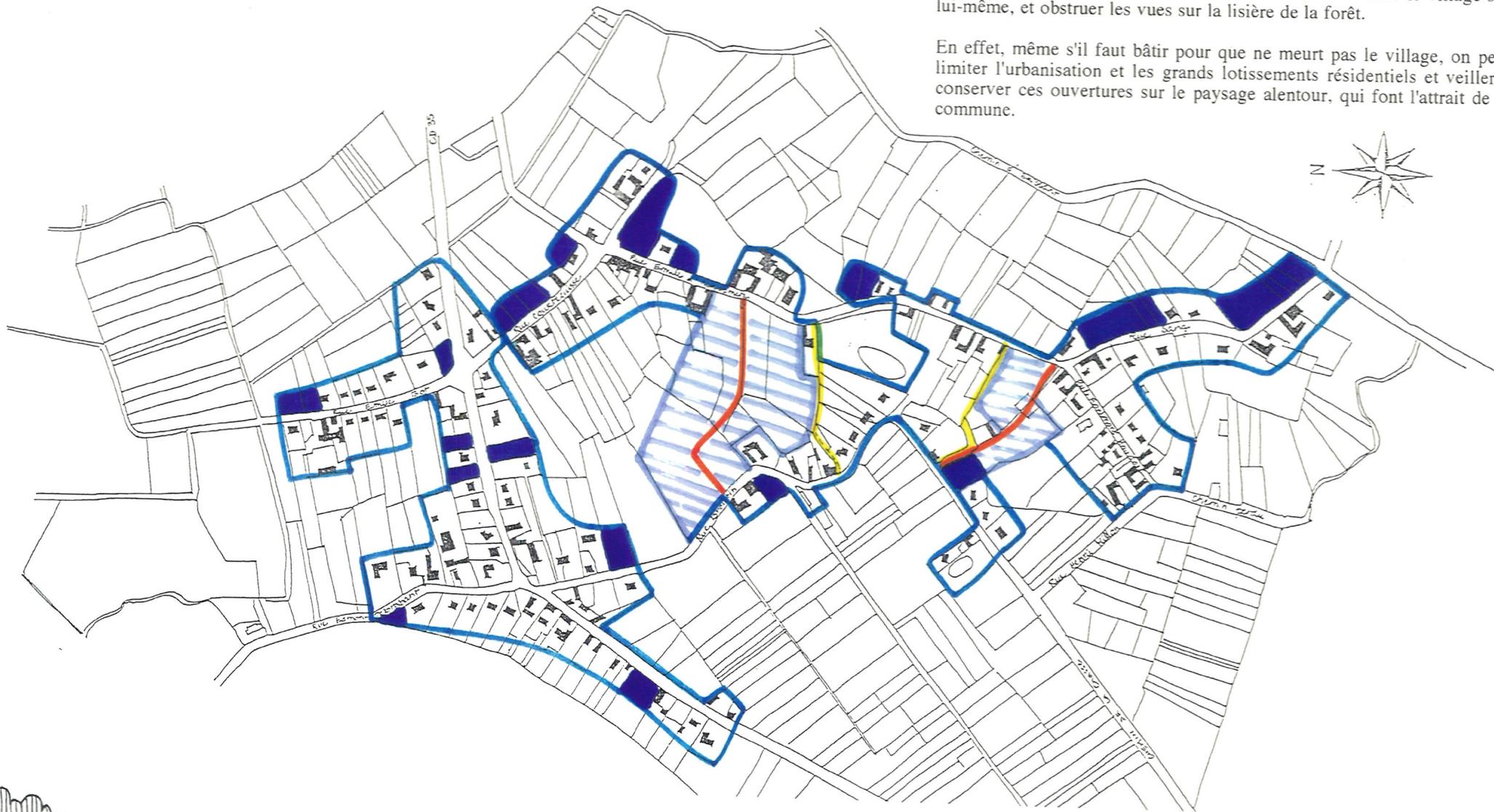
- L'étude d'assainissement et gestion des réseaux, devra comparer les deux modes d'extension proposés. Elle préférera un système de mini-stations réparties et intégrées dans chaque hameau à un système d'épuration central

-  voies nouvelles
-  zones à bâtir à long terme
-  venelles

Cette dernière variante propose la création de deux nouvelles rues qui détermineraient l'implantation de maisons à long terme. Il serait intéressant de n'envisager cette solution qu'après avoir bâti dans une large mesure le reste du village.

Notre choix d'extension du bourg vient toujours conforter l'idée d'un espace central autour de la mairie, sans toutefois refermer le village sur lui-même, et obstruer les vues sur la lisière de la forêt.

En effet, même s'il faut bâtir pour que ne meurt pas le village, on peut limiter l'urbanisation et les grands lotissements résidentiels et veiller à conserver ces ouvertures sur le paysage alentour, qui font l'attrait de la commune.



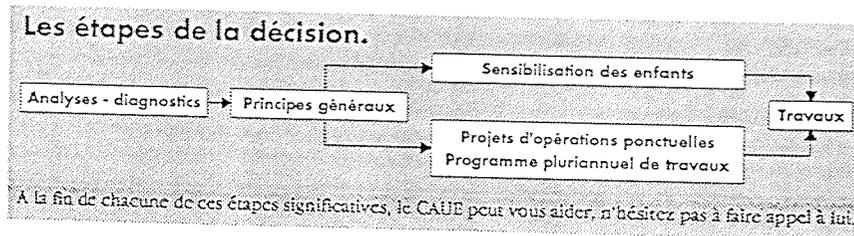
Développer une politique d'amélioration du cadre de vie

Une étude d'amélioration du cadre de vie, menée par le Conseil Général (CAUE), permettrait l'embellissement des espaces publics du village, et continuerait la sensibilisation amorcée dans la présente étude. Elle pourrait porter sur:

- l'aménagement de sécurité du CD (entrées de village, carrefours, et valorisation des abords du calvaire) en harmonie avec le projet de la DDE
- l'aménagement des abords de la mairie, comprenant l'intégration du projet d'extension
- l'aménagement de la place du monument aux morts et de la chapelle
- l'amélioration des voyettes piétonnes, et le choix de l'emplacement de réserves foncières pour des chemins le long des courants et fossés
- la mise en valeur des ponts
- la mise en valeur du site de l'étang municipal
- la sensibilisation aux clôtures, limites, trottoirs, accès au dessus des fossés, fleurissement, végétation des fossés, végétaux pour jardins

(programme à réaliser par le Conseil Général : CAUE)

exemple d'une démarche



CONCLUSION

Le paysage de la commune a tendance à se modifier petit à petit en se banalisant, perdant son caractère intrinsèque tant recherché par les nouveaux habitants

Il s'agit dès à présent de prendre les mesures pour que ce paysage qui correspond à la réalité du terrain drainé par les moines, soit respecté, sans nuire au développement d'activités plus harmonieuses

"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants"

Saint-Exupéry

BIBLIOGRAPHIE

Documents prêtés par le Parc naturel Régional :

- Inventaire des prairies permanentes, Tilloy lez Marchiennes, plan 1/5000è, MST ENVAR, Juin 1992
- Inventaire des boisements, Tilloy lez Marchiennes, plan 1/5000è, PNR Scarpe Escaut, 1991
- ZNIEFF sur la commune de Tilloy lez Marchiennes, carte 1/25 000è, PNR plaine Scarpe Escaut 30/04/97
- Commune de Tilloy lez Marchiennes, circuit de randonnée, éch 1/13 000è, PNR plaine Scarpe escaut 30/04/97
- Diapositives des zones inondables à Tilloy lez Marchiennes, Samuel Dhote, ENR, 23/12/94
- Photographies aériennes, mission IGN 1982, 1989, 1994
- Cartes d'état major 1832, 1853, 1914
- Diagnostic du territoire, 1er atlas cartographique, plaine Scarpe Escaut, Parc Naturel Régional Nord-Pas de calais, document de travail 01/01/96
- Note sur les habitats et flore remarquables de Tilloy lez Marchiennes, Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional, ref Parc MM/0897, 1997

Autres Documents

- Conseil Général du Nord, préétude d'aménagement foncier de Tilloy lez Marchiennes, SCP Mongy et Ganoote, Août 1996 (document prêté par la commune de Tilloy lez Marchiennes)
- Le journal du Parc, les plaines de la Scarpe et de l'Escaut, Mai 1995
- "les étangs en eaux closes", charte paysagère du Parc Naturel Régional du Nord-Pas de Calais, plaine de la Scarpe et de l'Escaut, fiche technique, 1997
- Circuit du Marais de vaches, à pied dans le parc naturel régional, plaine de la Scarpe et de l'Escaut, dépliant
- A la découverte du pays de Marchiennes, circuit pédestre de Tilloy lez Marchiennes, dépliant
- Gazette de Tilloy lez Marchiennes, Janvier 1997